

# LA VIE DE CHRISTOPHE COLOMB

- Historique de l'Ordre des Chevaliers de Colomb
- Historique de l'Alhambra
- Historique du 4e Degré
- Historique de l'Ordre des Filles d'Isabelle
- Les Ecuyers Colombiens
- Les oeuvres mondiales

*Raconté à la façon d'aujourd'hui selon des faits véridiques et procurés par l'auteur J.H. LEFEBVRE.*

*Félicitations et meilleurs voeux à l'auteur de ce volume.*

*J'encourage fortement chaque chevalier à lire ce livre, ce qui lui permettrait de mieux comprendre les grandes valeurs de notre Ordre.*

**M. PERRON, J.C.P.**  
Député d'Etat du Québec.



**MAURICE PERRON, j.c.p.**  
député d'Etat

**Editorial: —**

## **Chevaliers de Colomb '72**

**Par: Maurice Perron, Député d'Etat**

Depuis les derniers mois, une question m'a souvent été posée, qui m'a laissé perplexe et qui mérite une explication détaillée: — En 1972, à quoi rime encore l'Ordre des Chevaliers de Colomb? Deux groupes s'interrogent à cet effet. — Ceux qui ne sont pas Chevaliers se demandent comment peut survivre un organisme qu'ils croient archaïque, dépassé ou désuet; l'autre, formé de membres inactifs, désintéressés ou charroyés par leur seule contribution, s'interroge sur ce qu'un tel club social formé de "vieilles barbes" peut encore représenter de nos jours? Les deux sont mal renseignés: voici pourquoi: —

L'ordre des Chevaliers de Colomb forme une association fraternelle de chrétiens engagés positivement au culte de l'homme dans sa meilleure promotion individuelle et sociale, au service de l'Eglise catholique dans ses activités religieuses, au service de son Conseil dans ses activités fraternelles, au service de sa communauté dans ses activités civiques, et au service de son milieu dans son aide à la jeunesse. — Si l'on relit attentivement cette définition descriptive, l'on notera que l'ordre est plus rentable de nos jours que n'importe quel autre mouvement et qu'il justifie amplement sa raison d'être. Plus que jamais parle-t-on d'aide fraternelle, en faisant appel à son prochain pour une meilleure compréhension, une meilleure collaboration, une entraide immédiate. Le vrai sens de la société provient du besoin qu'un individu a de son voisin pour le compléter et l'aider à atteindre le maximum de son rendement dans ses activités, tout comme le voisin se doit de recourir au premier pour permettre à sa personnalité de s'épanouir pleinement. — Le tout doit se faire dans un amour du voisin. N'est-ce pas le Seigneur qui nous a donné cette merveilleuse leçon, plus contemporaine que jamais: "Aimez-vous les uns les autres, tout comme Notre Père vous a aimés".

L'Ordre est donc une association fraternelle, non pas de représentants d'un groupe de la société, mais un groupement multi-professionnel où voisinent comme frères à titre entier et sans limitation, fermiers, collets blancs, pêcheurs, mineurs, médecins, architectes, industriels, dentistes, professeurs, avocats, chauffeurs, jardiniers, et collets bleus, etc. — Tous n'ont qu'un but: donner au maximum le meilleur d'eux-mêmes, comme frères, dans une société qui leur permettra en retour d'un recevoir au centuple dans une meilleure promotion de leur personnalité.

Ce sont de plus des chrétiens engagés positivement dans une société moderne, des catholiques fervents et pratiquants qui l'affirment concrètement, sans ostentation, mais d'une façon exemplaire et notoire. L'Ordre des Chevaliers de Colomb n'est pas formé de servants de messe, ni de bedeaux. Mais il constitue le groupement de laïcs catholiques, chrétiens convaincus dans leur foi et leur vie, qui forment cette Eglise post-Vatican II. Les Evêques du Québec, les prêtres de nos paroisses peuvent compter sur des Chevaliers de Colomb qui ne sont pas des valets, ni des asservis, mais des laïcs à part entière, dévoués au service de l'Eglise, qui leur permet d'atteindre dans leur milieu, le plein épanouissement de leur vie religieuse, et qui les amènera à jouir éventuellement de la félicité éternelle.

Et ce, ils l'exécutent positivement, en suivant les règles et directives données par le Saint Père, les Evêques et leurs prêtres. Dès qu'une autorité s'est prononcée, le Chevalier de Colomb ne la questionne pas pour savoir si la directive est bonne ou non. L'Autorité, jouissant des dons du Saint-Esprit, est suffisante pour le faire agir positivement et lui indiquer la route droite à suivre. — Il en est de même pour l'autorité civile établie, pour les gouvernants, que la majorité de la société a librement choisie dans une expression publique d'une votation démocratique.

Le Chevalier de Colomb travaille surtout au culte de l'homme dans ce sens intégral que lui a donné Notre Seigneur Jésus-Christ lorsqu'il est venu sur la terre pour donner sa vie au service de ses frères, les hommes, pour leur Rédemption. — Pour les hommes, lorsqu'il est mort par Amour pour eux; pour les hommes, lorsqu'il leur a dit que la Charité était la plus grande expression de leur amour mutuel. Pour ces hommes, auquel le Saint Père Paul VI, s'adressait aux Nations-Unies, leur demandant de s'aimer, de s'aider, de faire la Paix. "Plus de guerre, plus jamais de guerre". C'est cet amour mutuel, ce culte de l'Homme que le Chevalier de Colomb doit viser immédiatement.

Il l'atteindra dans une meilleure promotion de lui-même et de son voisin, par son instruction, son éducation personnelle, par sa formation dans son milieu, son animation dans les groupes, ses activités dans son conseil. Il l'atteindra au maximum dans ses activités religieuses personnelles et publiques au service de l'Eglise catholique québécoise et universelle; au service de son conseil des Chevaliers dans ses activités fraternelles, précises et multiples, en comités et en assemblées générales, pour la conservation, la réinstallation, la réadmission, la réapplication et la réactivation de ses frères Chevaliers, la promotion de ses frères à cent pour cent; au service de sa communauté, de sa ville ou paroisse, de son milieu dans ses activités civiques, se prononçant publiquement et positivement sur les grands problèmes de l'heure, sexologie, pornographie, avortement, drogue, criminologie, pauvreté, écologie, etc...; au service

de la jeunesse pour l'aider à envisager ses problèmes tous solubles, pour lui fournir les armes lui assurant un avenir acceptable, pour la préparer à assumer ses fonctions futures de leader de la société, pour la préparer à prendre la relève dans l'Ordre.

Ces quelques considérations sont certes suffisantes pour justifier l'action faite dans son milieu par un Chevalier de Colomb. Quant aux autres qui ont abandonné, laissé ou négligé l'Ordre sans raison sérieuse, cet exposé du Chevalier '71 n'est-il pas un rappel pour un retour aussi prochain que possible?

Enfin, ceux qui n'ont pas joui encore des charmes de l'Ordre ne sentent-ils pas l'appel, la Vocation à la Chevalerie, à l'Action efficace dans une société qui a besoin de toutes les bonnes volontés et du dynamisme de gens actifs?

La présente est un appel aux grands courages! C'est le temps de l'Action! C'est le moment de vérité!

La Chevalerie vous l'offre et vous le procure.

Maurice Perron, j.c.p.  
Député d'Etat.



JOHN W.  
McDEVITT  
chevalier suprême



Hon. J. EUGÈNE  
MARQUIS, j.c.s.  
directeur suprême

# Chapitre 1

## L'Ordre des Chevaliers de Colomb

# L'Ordre des Chevaliers de Colomb

## **\* Nature de l'Ordre**

C'est véritablement un Ordre puisqu'il s'agit d'une "compagnie de chevaliers qui s'obligent par serment de vivre selon certaines règles". De plus, cette société possède les caractères essentiels qui distinguent les institutions de cette espèce. Ainsi, elle a, à sa direction, un Vénérable Chevalier Suprême. En outre, des noms prestigieux de Grand Chevalier, Fidèle Navigateur, etc., sont accolés aux diverses fonctions de l'Ordre. Par ailleurs, les cérémonies d'initiation aux quatre degrés de l'Ordre sont empreintes d'un décorum et d'une dignité impressionnants. Tous les éléments constitutifs d'un Ordre véritable se retrouvent chez les Chevaliers de Colomb.

## \* Caractères particuliers de l'Ordre.

L'Ordre colombien possède quatre principaux caractères qui lui sont propres: la catholicité, son caractère nord-américain, le secret et, c'est une société fraternelle.

Examinons succinctement chacun de ces caractères afin de mieux connaître et apprécier l'Ordre.

### LA CATHOLICITE:

L'Ordre colombien est essentiellement catholique dans son esprit, sa constitution, ses cérémonies d'initiation et ses diverses activités. Il est à souligner, toutefois, que l'Ordre diffère aussi de tout mouvement d'action catholique. En effet, les Chevaliers de Colomb ne sont pas mandatés officiellement par la hiérarchie et leur attitude comme leurs activités n'engagent en rien l'autorité ecclésiastique. Ajoutons que les Chevaliers de Colomb constituent une organisation de catholiques laïques qui donne à ses membres le moyen de pousser plus avant leur vie de chrétiens et ainsi faire une vie d'apostolat laïque.

### NORD-AMERICAIN:

L'Ordre colombien est nord-américain par les territoires où se recrutent ses membres: Etats-Unis, Canada, République de Panama, Cuba, Mexique, Iles Philippines et Porto-Rico.

### LE SECRET:

Les fondateurs de l'Ordre, parce que catholiques et Irlandais, avaient à surmonter certaines difficultés. Il était donc nécessaire de voiler quelque peu de mystère leur Société. Cependant, les activités de ses membres, le mot de passe général, les signes de reconnaissance et le cérémonial d'initiation ont été approuvés par l'Eglise et peuvent être communiqués, si nécessaire, à toute personne érigée en autorité. Il est plus exact de dire, par conséquent, que l'Ordre des Chevaliers de Colomb a un caractère semi-secret.

### SOCIETE FRATERNELLE D'ASSURANCE:

L'Ordre des Chevaliers de Colomb offre un caractère essentiel, primordial; c'est une société catholique de secours mutuel à forme fédérative et tous les autres caractères en découlent directement. Il est de prime importance, pour tous ceux qui désirent bien connaître l'Ordre colombien et l'apprécier à sa juste valeur, de dégager la nature et les caractères d'une société mutuelle. Il s'impose que l'on établisse une distinction très nette entre une société mutuelle et une compagnie d'assurance.

## DIFFERENCES IMPORTANTES

S'il est vrai qu'une société mutuelle repose, à sa base, sur un système d'assurance, il existe entre les deux de nombreuses et importantes différences. La mutuelle ne comporte pas de capital-action, tandis que la compagnie d'assurance se base sur un fonds social assez élevé. L'aide mutuelle se fait avec un certain désintéressement et les mutualistes administrent eux-mêmes leurs sociétés et tous, d'ailleurs, sont éligibles à une fonction dans la société. Le recrutement s'adresse à toute catégorie de personnes. La compagnie d'assurance, au contraire, a à son service une légion d'employés qu'elle doit payer. Dans son cas, le recrutement s'adresse à toute personne, mais intéresse plutôt les hommes d'affaires qui se préoccupent des combinaisons financières possibles. Il est à noter que les assurés ne peuvent aucunement accéder à une charge quelconque dans la compagnie. L'esprit de charité et de fraternité qui règne dans les sociétés mutuelles fait place à un désir lucratif dans une compagnie d'assurance.

La société mutuelle a une portée éminemment sociale; c'est d'ailleurs ce qui fait sa valeur réelle et supérieure.

Il est à signaler que les sociétés mutuelles fonctionnent selon leurs propres règlements ou d'après les lois d'un code d'assurance de l'Etat ou de la province où elles opèrent.

Le fonctionnement d'une société mutuelle à forme fédérative, comme l'Ordre colombien, est assez simple. L'organisation centrale est l'unité suprême qui adopte la constitution, les lois, les amendements qui gouvernent tous les membres, à tous les échelons: suprême, d'Etat, et locaux. C'est aussi l'unité suprême qui concède les chartes aux nouvelles succursales.

Les pouvoirs du corps central sont contenus dans la constitution et les lois qui lui donnent le contrôle absolu sur les conseils subalternes et aussi lui confèrent le droit de légiférer pour le bien de l'Ordre.

## DEUX CATEGORIES DE MEMBRES

La loi prévoit, de plus, qu'une société de secours mutuel doit avoir deux catégories de membres: les membres assurés ou bénéficiaires et les membres associés ou honoraires. C'est ce qui existe dans l'Ordre des Chevaliers de Colomb où le membre assuré a tous les droits sociaux et les bénéfices de la société, mais possède surtout un certificat d'assurance émis par ladite société. Le membre associé, paie une cotisation et a le droit de participer à toutes les activités de la société.

L'Ordre des Chevaliers de Colomb, s'il est basé sur un système d'assurance, comme toute société de secours mutuel, se caractérise par un grand esprit de fraternité et les bénéfices de l'assurance ne constituent qu'une activité parmi bien d'autres.

De plus, comme société mutuelle, l'Ordre colombien est formé et organisé, non pas pour accumuler des richesses et faire des profits, mais "pour donner une aide financière et une assistance à ses membres ou à certains bénéficiaires de ces derniers, quand la mort vient les visiter".

## \* La charte de l'Ordre colombien

La base de l'Ordre des Chevaliers de Colomb est sa charte. Ses pouvoirs sont contenus dans ce document et les lois de l'Etat du Connecticut. Cette charte confère à l'Ordre le pouvoir d'adopter une constitution et des statuts et règlements.

## \* Les buts de l'Ordre des Chevaliers de Colomb

Depuis ses premiers débuts, l'Ordre colombien a, comme buts principaux:

Combattre les ennemis de l'Eglise et du clergé; secourir les délaissés, les pauvres, les malades et les affligés; établir en faveur des membres un solide système de protection par l'assurance et par l'entraide mutuelle, aider les oeuvres d'éducation et d'instruction au moyen de bourses et d'octrois de toutes sortes, enfin, appuyer, propager et défendre toutes les nobles causes que l'Eglise et la société pourraient lui confier.

Mais le but principal de cet Ordre, alors comme aujourd'hui, est de défendre et de propager la religion, l'Eglise catholique, l'éducation et l'amour de la patrie, d'enseigner au peuple que les puissances matérielles doivent suivre les forces spirituelles, que les richesses et l'argent ne sont que des moyens et non une fin.

Il existe aussi un autre but de l'Ordre qui n'est pas mentionné dans les premiers articles de la charte: c'est la lutte d'abord contre la franc-maçonnerie puis contre le communisme.

## \* Principes de base:

Pour arriver à une certaine unité d'action avec ses buts nombreux et variés, l'Ordre a encadré ses fins de quatre principes de base: unité, charité, fraternité et patriotisme. En outre, afin de faciliter l'application concrète de ces principes et des fins de l'Ordre, un programme en six points a été organisé par le Bureau Suprême de New Haven.

### LE PROGRAMME D'ACTION,

En vigueur depuis 1936, alors qu'il ne comportait que cinq points, a été modifié en 1955. Il résume l'organisation des affaires et les activités des conseils. Il tire son nom des six principales caractéristiques qu'il fait ressortir et ses six points sont les suivants: activités catholiques, activités fraternelles, recrutement, relations publiques et activités de la jeunesse.

Il est à noter que le Bureau Suprême, à New Haven, communique à tous les dirigeants choisis pour exécuter ce programme une abondante documentation chaque année.

Ce programme sert à coordonner, unifier les multiples activités des nombreux conseils et vise à entraîner le plus grand nombre de membres dans une action concrète, réelle.

## DOCUMENTATION

La documentation distribuée aux conseils se rapporte aux trois grandes sections des affaires des conseils. La première section concerne les activités conduites par les membres et pour les membres. La deuxième se rapporte à tout ce qui touche aux procédures et aux registres desdits conseils. Cette section embrasse ainsi les questions financières, les questions d'assurance, la régie interne, l'administration des lois et règlements ainsi que les relations avec les autres corps colombiens. Il y a aussi la section des cérémonies qui comprend tous les exercices d'une assemblée régulière et les autres données dans des circonstances spéciales; par exemple, lors d'une initiation.



## \* Structure de l'Ordre colombien:

### LE CONSEIL

Le conseil forme l'échelon de base de l'Ordre. Il se compose nécessairement de tous les membres. La direction est assumée par des membres élus et choisis. L'élection de ces dirigeants ainsi que leurs fonctions sont déterminées par la constitution et les règlements de l'Ordre.

Tous les membres d'un conseil peuvent être élus aux charges. L'Ordre des Chevaliers de Colomb est, par conséquent, vraiment démocratique puisque les membres peuvent accéder aux plus hautes fonctions.

### DIRIGEANTS DU CONSEIL

Les dirigeants de chaque conseil sont: le Grand Chevalier, le Député Grand Chevalier, le Secrétaire-financier, le Chancelier, le Cérémoniaire, les sentinelles intérieures et extérieures, l'aumônier, l'intendant, l'avocat et le secrétaire-archiviste, le conseil des syndicats.

Il importe aussi de mentionner dans cette brève étude des structures, que l'organisation du troisième degré de l'Ordre comporte, le Conseil Suprême, les Conseils d'Etat, les Districts et les Conseils.

### LE DISTRICT

Afin de faciliter l'administration et la bonne marche de l'Ordre, les conseils sont groupés dans un District, sous la surveillance d'un dirigeant, le Député de District, qui est nommé par le Député d'Etat.

### LES REGIONS

La province de Québec est divisée en 11 régions administratives chacune représentée par un directeur nommé par le député d'Etat.

### LE CONSEIL D'ETAT

Dans chaque Etat ou chaque province possédant plus de trois conseils le bureau des directeurs peut organiser un Conseil d'Etat. Siègent à ce Conseil, outre le Député d'Etat, les dignitaires suivants: Secrétaire d'Etat, Trésorier d'Etat, Avocat d'Etat, Cérémoniaire d'Etat et Aumônier d'Etat. Alors que tous ces dirigeants sont élus, l'aumônier est désigné par les fonctionnaires d'Etat.

### LE CONSEIL SUPREME

L'échelon supérieur de l'Ordre est constitué par le Conseil Suprême et le bureau des directeurs. Le Conseil Suprême est un conseil d'administration.

Les délégués élus à ce Conseil choisissent, une fois par année, les onze membres assurés qui agiront comme directeurs et le bureau des directeurs est alors composé de vingt et un membres assurés et de l'Aumônier suprême.

C'est ce bureau des directeurs qui détient le pouvoir exécutif. Il a le contrôle général de toutes les opérations de l'Ordre et voit à en faire respecter et appliquer les statuts. Il dirige et administre toutes les questions qui se rapportent aux différents, à la discipline, aux fonds ou biens de l'Ordre. Il a, de plus, l'autorité et le pouvoir absolu d'interpréter les statuts. C'est ce bureau qui élit, au mois de septembre de chaque année, un Aumônier suprême et un Cérémoniaire suprême, en plus de nommer un Chevalier suprême, un Député Chevalier suprême, un Secrétaire suprême, un Trésorier suprême, un Avocat suprême, et un Médecin suprême.

Le Chevalier suprême est le premier fonctionnaire administratif de l'Ordre des Chevaliers de Colomb. Il a la responsabilité d'assurer la mise en vigueur de tous les statuts de l'Ordre et des règlements du bureau des directeurs.



## \* Le quatrième degré

Lorsqu'on examine la structure de l'Ordre colombien il est nécessaire d'étudier, au moins brièvement, le quatrième degré. Disons, en premier lieu, que ce degré est distinct des trois autres. Il n'est pas obligatoire et peut être, par le fait même, considéré comme honorifique. A remarquer aussi qu'il présente une structure assez semblable à celle du troisième degré.

Le but de ce degré est d'inculquer l'amour de la patrie et de faire réfléchir les membres sur leurs devoirs de citoyens. Ainsi aux principes d'unité, de fraternité et de charité s'ajoute celui d'un patriotisme éclairé. Ce degré est réservé aux membres méritants et persévérants de l'Ordre.

## \* L'initiation des Chevaliers

Tout en respectant le secret qui voile les cérémonies d'initiation des Chevaliers de Colomb, voici quelques notes rédigées afin d'en donner le sens exact.

### DEMANDE D'ADMISSION

La première démarche que doit entreprendre celui qui désire accéder à la chevalerie, c'est d'adresser une demande d'admission au Grand Chevalier du Conseil où l'aspirant demeure.

Lorsque la demande est acceptée, le candidat doit se présenter au lieu, à la date et à l'heure fixés par les dirigeants du conseil pour suivre les cérémonies de son initiation.

### LE TROISIEME DEGRE

La dernière étape de ce pèlerinage vers la Chevalerie, c'est le troisième degré. L'aspirant met alors en pratique les leçons qu'il a reçues au cours des deux premiers degrés. Ce degré, d'une importance capitale, est conféré par une équipe de Chevaliers experts, sous l'habile direction d'un Député de District. Après des épreuves physiques et morales, le candidat reçoit la leçon du troisième degré: la fraternité. Il est donc maintenant un Frère Chevalier, et il est par conséquent, éligible aux honneurs et privilèges de l'Ordre.

### LES CEREMONIES

Les cérémonies de l'initiation se déroulent selon un rite bien particulier et méticuleux. Elles sont très belles et le Chevalier en conserve un souvenir impérissable. Signalons que l'atmosphère qui prévaut aux deux premiers degrés de l'Ordre, inspirée du Moyen Age, est à la fois militaire et religieuse. Ces deux degrés ont pour but d'inculquer aux candidats les deux premiers principes de l'Ordre, la charité et l'unité.

## Qui peut être Chevalier?

### CATHOLIQUE PRATIQUANT

Peut être admis dans l'Ordre des Chevaliers de Colomb tout catholique pratiquant âgé de dix-huit ans et plus. Tout membre de l'Ordre peut fournir des demandes d'adhésion à ceux qui en demandent et il est du devoir de chaque chevalier de rechercher et de présenter des candidats.

### AGE DE 18 ANS

Arrivé à l'âge de 18 ans, un jeune homme peut se joindre à nous. Les catholiques pratiquants animés de zèle pour la bonne cause devraient penser à se joindre à nous, afin d'assurer le succès de leurs efforts pour le bien.

### DEMANDE A UN CONSEIL LOCAL

Ce sont les conseils locaux, qui par un vote acceptent ou rejettent la demande du requérant.

C'est donc au conseil le plus proche de leur maison que les aspirants doivent adresser leurs demandes. Ceux qui, comme les soldats par exemple, sont éloignés temporairement du lieu de leur demeure, doivent se référer à leur conseil local. Quand un requérant est accepté, il devient, après initiation, membre au 1er degré. Avec le temps, il est admis au 2e et au 3e degrés par d'autres initiations et peut alors porter l'insigne de l'Ordre. Le 4e degré ou degré patriotique n'est accordé qu'après une longue période et n'est donné qu'à des membres ayant toutes les qualités religieuses.

### MULTIPLES AVANTAGES

Les conseils locaux sont autorisés par le Conseil Suprême, d'après certaines normes, à exiger de leurs nouveaux membres un taux d'entrée dans l'Ordre. L'un des grands avantages qu'offre la Société est l'assurance-vie dont jouissent ses membres. Les Chevaliers de Colomb, par leur forte organisation, offrent à tous leurs membres l'occasion de se dévouer à toute oeuvre charitable, fraternelle et patriotique sans recherche personnelle, uniquement pour Dieu et l'humanité, son oeuvre par excellence.

## Pour les hommes d'action

En parcourant ces pages, vous avez pu constater que l'Ordre de la Chevalerie s'est élevé d'une humble société paroissiale à une organisation puissante dont la renommée s'étend bien au-delà des prévisions en jeu, et dont les oeuvres charitables excitent l'admiration de tous.

### DES CATHOLIQUES PRATIQUANTS

L'Ordre des Chevaliers s'offre à nous comme une organisation dont tous les membres sont, nous le répétons, des catholiques pratiquants. Tous ceux qui veulent y adhérer peuvent être assurés qu'ils y trouveront des hommes de leur croyance, animés comme eux, du désir de servir Dieu, la famille et le prochain, toujours empressés à soutenir toute entreprise chrétienne. Les programmes de l'Ordre sont de nature à soulever l'enthousiasme de

tout homme de bonne volonté, assurer tous ses membres que, par son moyen, ils pourront rendre à l'Eglise et à leur pays, satisfaction combien honnête et légitime, d'appréciables services. Le travail en équipe qu'offre la Société donne à tout membre l'occasion d'accomplir ce qu'il ne saurait faire isolément; l'union fait sa force. L'organisation puissante des Chevaliers permet à tous ses membres, nonobstant leurs qualités ou leurs possibilités, de se distinguer au service de Dieu, de l'Eglise et de la société.

Les Chevaliers de Colomb ont un passé glorieux. Tout catholique fervent trouvera, en s'y adjoignant, un vaste champ d'apostolat ouvert à son zèle.

*Comme vous pourrez le constater par les statistiques suivantes, nous avons, dans notre Ordre, des individus de toutes les classes de la société, ce qui fait que notre Ordre est si puissant: et les membres peuvent puiser à cette source tous les renseignements qu'ils désirent.*

**Statistiques approximatives sur la nature des professions et des métiers de nos membres au Québec.**

1 — Clergé et religieux	2974
2 — Avocats et notaires	2232
3 — Médecins, dentistes, opticiens, arpenteurs vétérinaires et architectes	3720
4 — Agriculteurs, cultivateurs et éleveurs	2710
5 — Marchands, commerçants, bouchers, épiciers, vendeurs, expéditeurs	14136
6 — Administrateurs, courtiers d'assurance, évaluateurs, comptables gérants et secrétaires	10216
7 — Enseignants, professeurs et éducateurs	3720
8 — Etudiants	1028
9 — Fonctionnaires des gouvernements fédéral, provincial et municipaux.	11690
10 — Ouvriers, plombiers, barbiers, électriciens, et menuisiers.	12850
11 — Autres professions et métiers divers	6320



## Chapitre 2

### Origines de l'Ordre

# Origine de l'Ordre

La fondation de l'Ordre des Chevaliers de Colomb remonte au 2 février 1882. Elle est due surtout à l'esprit d'initiative, à la perspicacité d'un jeune prêtre irlandais, l'abbé Michael McGivney, vicaire de la paroisse St. Mary's de New Haven, Connecticut.

Ce jeune prêtre dévoué, qui se consacrait corps et âme au bien-être et au progrès des jeunes Irlandais catholiques de sa paroisse et de sa ville, voulait depuis longtemps, fonder une société fraternelle d'assurance catholique et patriotique, régie par une constitution, ayant son propre système d'assurance comme celui des sociétés fraternelles.

Mais avant de jeter un coup d'oeil sur les débuts de l'Ordre, il est bon de considérer brièvement les causes lointaines et immédiates qui poussèrent l'abbé McGivney et sa courageuse phalange de cofondateurs à jeter les bases de ce qui est devenu depuis l'un des plus puissants groupements du genre au monde.

## Les Etats-Unis et les catholiques

Il importe de signaler tout d'abord qu'aux Etats-Unis la première moitié du dix-neuvième siècle a été marquée par une lutte intense contre les catholiques, plus particulièrement contre les catholiques irlandais. Jusque vers 1830, la population de la république américaine était en majorité protestante. Mais à partir de ce moment, avec l'afflux d'immigrants irlandais le nombre des catholiques ne cesse de croître. Cet accroissement progresse à un rythme tel qu'en 1850 les Irlandais forment déjà 42.8 p. cent de la population étrangère des Etats-Unis. La présence en masse des Irlandais est surtout évidente dans les grandes agglomérations urbaines de l'est des Etats-Unis où ils ont tendance à se grouper.

## Sentiment anticatholique

Ces nouveaux citoyens, en grande majorité très pauvres, se montrent souvent ivrognes et querelleurs, ce qui les fait détester des autres éléments de la population, qui les jugent comme des indésirables et sont portés à croire que tous les catholiques sont du même acabit. Les Américains, qui jusque-là avaient fait preuve de tolérance ou, au moins, d'indifférence à l'égard du catholicisme, en viennent à craindre une expansion dangereuse du catholicisme. Plusieurs commencent à voir dans le culte catholique une secte mystérieuse, dont il faut se méfier.



## Fondateurs du Premier Conseil Suprême

Top across: William H. Sellwood, William M. Geary, John T. Kerrigan.  
 Second row: James T. Mullen, Rev. Michael J. McGivney, Daniel Colwell.  
 Third row: Michael E. Tracey, James J. McMahon.  
 Bottom Row: Matthew C. O'Connor, M.D., Cornelius Driscoll.

James T. Mullen: First Supreme Knight  
 John T. Kerrigan: First Deputy Supreme Knight  
 Fr. McGivney: First Supreme Secretary and Second Supreme Chaplain  
 Daniel Colwell: Second Supreme Secretary  
 Cornelius T. Driscoll: First Supreme Advocate  
 Dr. O'Connor: First Supreme Physician

Avec la terrible famine de 1845-1846 en Irlande, un véritable flot d'immigrants irlandais déferle sur le territoire de la jeune république.

La réaction des autochtones contre les nouveaux-venus se manifeste sous une forme politique, c'est-à-dire, la création d'un parti politique, les "Know-Nothings", en 1850. Ce groupement qui est foncièrement une société secrète, est caractérisé par son opposition virulente à tout ce qui est catholique et irlandais. En plus d'entreprendre des campagnes politiques contre leurs ennemis, les "Know-Nothings" poussent leur fanatisme jusqu'à la violence individuelle et collective. Leur action est tellement violente que le pape Pie IX envoie, aux Etats-Unis, son représentant spécial, le nonce apostolique du Brésil, Mgr Gaetano Bedini, pour faire enquête sur les lieux et tenter d'améliorer la situation, en plus d'observer s'il y a possibilité d'établir une délégation apostolique à Washington. Le passage de l'archevêque Bedini n'est pas inaperçu; il soulève l'ire des éléments anticatholiques qui se déchaînent. Cincinnati est témoin de violentes émeutes à l'occasion du passage du Nonce dans cette ville, tandis que d'autres incidents, tout aussi regrettables, se produisent ailleurs. Heureusement, à partir de 1856, les "Know-Nothings" perdent des adhérents et le parti finit, quelques années après, par disparaître complètement.

## Au Connecticut

Examinons maintenant les causes plus immédiates de la fondation de l'Ordre des Chevaliers de Colomb. En 1856, les "Know-Nothings" réussissent à élire un des leurs, un certain Minor, au poste de gouverneur de l'Etat du Connecticut. Son accession au rang de gouverneur lui donne aussi le commandement suprême de la Milice de l'Etat. Il s'empresse donc, par mesure de représailles contre les catholiques vivant sur son territoire, de renvoyer tous les Irlandais ou descendants d'Irlandais qui servent dans les rangs de la Milice. Il motive son geste par un prétendu manque de loyauté de ces citoyens envers l'Etat du Connecticut et les Etats-Unis.

### LA GARDE SAARSFIELD

Il faudra attendre jusqu'en 1865 pour que le successeur de Minor, le gouverneur Buckingham, reconnaissant les mérites et nombreux services rendus au pays et à l'Etat par les soldats irlandais, les invite à former une compagnie au sein de la Garde Nationale du Connecticut. Cela donne naissance à la Garde Saarsfield, dont un jeune officier, le lieutenant J.T. Mullen, deviendra plus tard le premier Chevalier Suprême de l'Ordre des Chevaliers de Colomb.

### LES CHEVALIERS ROUGES

Ce jeune militaire et quelques confrères ont l'idée, pour se distraire, de former, dans leurs rangs, une société secrète à laquelle ils donnent le nom de "Red Knights" ou Chevaliers Rouges, à cause de la tunique rouge des soldats qui en font partie. Cette association est surtout sociale et littéraire et limite ses activités à New Haven, où elle est établie. L'abbé McGivney en est le conseiller moral. Ce jeune prêtre, au zèle débordant pour ses coréligionnaires, se dévoue aussi pour les jeunes gens groupés dans la société Saint-Joseph de New Haven, dont il est d'ailleurs le fondateur et l'aumônier.

## Facteurs importants

Parmi les raisons qui ont amené la fondation de l'Ordre des Chevaliers de Colomb, il faut mentionner la grande misère, la pauvreté souvent affecte des Irlandais catholiques aux Etats-Unis, la lutte incessante et inexorable dont ils sont l'objet de la part de la majorité de la population et aussi les campagnes entreprises auprès des jeunes catholiques par les Francs-Maçons pour les attirer dans leurs loges.

### L'ABBE MCGIVNEY

L'abbé McGivney était conscient des difficultés où se débattaient ses concitoyens et cherchait un moyen efficace de les grouper afin de leur mieux venir en aide, tout en livrant une lutte vigoureuse contre l'intolérance religieuse dont les siens étaient victimes.

A New Haven, la situation des Irlandais catholiques est particulièrement défavorable, à tous les points de vue. L'année 1882 commença sur une note bien sombre pour ces pauvres gens. En janvier, une violente tempête de neige s'abattit dans la région de New-Haven ajoutant considérablement aux difficultés des citoyens défavorisés. Deux hommes d'affaires irlandais, MM. D. Coldwell et C. Driscoll eurent, devant le dénouement de ces gens, l'idée de fonder une société fraternelle qui aiderait les pauvres, surtout les veuves et les orphelins, ou tout au moins d'aider le plus efficacement possible une telle société.

Il importe de préciser, au sujet de la tempête de janvier 1882, que la neige était tombée toute une longue nuit; et, à dix heures du matin, il y en avait douze pouces d'épaisseur dans les rues de la ville, presque désertes.

Ce matin-là, MM. Coldwell et Driscoll étaient à leur bureau, des bureaux contigus donnant sur la rue Church, la rue principale de la ville, par laquelle passaient toutes les funérailles des trois plus grandes paroisses catholiques de New-Haven, pour se rendre au cimetière Saint-Bernard, situé à l'extrême ouest de la ville.

### UNE IDEE GENIALE

Quoi de plus naturel qu'en la circonstance, M. Driscoll appelle son co-associé, M. Coldwell, à des échanges d'idées, lors du passage d'un convoi funèbre, en route pour le cimetière. En voyant des chevaux tirer si péniblement de lourdes voitures, toutes fermées pour protéger un peu les occupants contre la neige qui tombait toujours, et le vent qui soufflait, l'un des deux interlocuteurs se prit à dire à son compagnon: "Celui qui s'en va au cimetière était peut-être l'unique gagne-pain d'une nombreuse famille, et le coût des funérailles a peut-être absorbé le dernier dollar de cette famille en deuil. Pourquoi, continua-t-il, n'aurions-nous pas une société fraternelle, qui aiderait ces pauvres délaissés? Que faisons-nous en fait de charité?" Emu, son ami l'assure que, si un mouvement de ce genre était organisé, il l'aiderait de tous ses moyens. Et l'on n'en reste pas là...

## FUSION DE SOCIETES

On savait que l'abbé Michael McGivney avait fondé, pour les jeunes, la société Saint-Joseph de New Haven, qu'il voulait unir à l'ancien ordre des Forestiers Catholiques du Massachussetts, mais que Mgr McMahon, l'évêque du diocèse ne partageait pas cette idée. Mais l'abbé Michael McGivney, toujours convaincu qu'une société composée d'hommes laïques catholiques s'imposait, prit l'initiative de demeurer au plan local, et de fusionner sa société à celle des "Chevaliers Rouges" dont nous avons précédemment relaté l'origine ainsi que les activités bienfaitantes.

Puis, ce fut l'intervention du représentant des "Chevaliers Rouges", de l'abbé McGivney, qui devait personnellement lancer une invitation pour une première assemblée d'étude, à quelques notables de la paroisse, dont MM. Colwell et Driscoll, qui étaient déjà saisis d'un projet de société fraternelle de secours aux familles nécessiteuses, afin d'en arriver à une entente définitive sur ce sujet.

## Deux dates mémorables

Entre temps, l'abbé McGivney, le 9 janvier 1882, réunit les membres de la Société de Tempérance de Sainte-Marie de New Haven et quelques membres de la Garde Saarsfield pour étudier son projet de grouper les jeunes Irlandais catholiques afin de contrecarrer les desseins des Francs-Maçons surtout.

### UNIR LES CATHOLIQUES IRLANDAIS

Au cours de cette réunion tenue au presbytère, situé au numéro 157 de la rue Church, un grand nombre d'hommes jeunes et ardents, l'abbé McGivney développa longuement un plan d'association qu'il avait mûri pendant ses quatre années dans la paroisse Sainte-Marie. Il leur fit comprendre la nécessité d'avoir, parmi les catholiques, une organisation forte, active et efficace pour promouvoir la cause de la foi des paroissiens, la défendre contre ses adversaires, dont les principaux militaient pour les Francs-Maçons ou les Eglises protestantes de toute dénomination; les victimes étant encore les mêmes: les émigrants irlandais. Tous les groupes de la ville de New Haven sont ainsi embrigadés selon leur religion et leur nationalité, dans des associations bien structurées, bien à eux, où ils trouvent chez leurs gens, de même foi et de même origine ethnique, non seulement une réelle assistance et des moyens de communication de leurs joies comme de leurs peines, mais aussi une préservation contre les influences indues et nocives pouvant conduire à la démoralisation des principes vitaux en honneur chez les Irlandais catholiques.

### UNE SOCIETE FRATERNELLE

Après de longues discussions, on décide de fonder une société fraternelle d'assurance, catholique et patriotique, régie par une constitution, ayant son système d'assurance, similaire à celui des sociétés fraternelles.

Cette société serait nouvelle et indépendante de toute autre, et répondrait mieux aux besoins propres des Irlandais comme à ceux de l'heure présente. Un comité d'organisation permanent est également choisi.

C'est avec une grande joie que l'on trouva dans cette première réunion un groupe imposant d'hommes, d'une certaine expérience, bien sûr, mais aussi tout au début de leur carrière ou profession: le plus jeune avait 28 ans; le plus âgé, 37 ans; alors que l'abbé McGivney en comptait 29. L'on comprit bien vite que la grande préoccupation de leur père spirituel était le bien-être de ses administrés, sans distinction de rangs et de classes, de la grande famille catholique irlandaise implantée dans une terre hospitalière pour s'y refaire une place d'honneur selon ses traditions et moeurs ancestrales. Il fallait faire, autant que possible et d'après les mêmes moyens, mis en opération par les groupes aborigènes, ce qui avait fait leur succès et leur prospérité. Ainsi les émigrants, tout en ayant leurs associations propres, ne seraient pas considérés comme hors cadre et en marge de la grande société américaine, mais bien comme des candidats très éligibles pour leur incorporation dans une seule patrie autochtone, la patrie Etats-Unienne.

### LES FILS DE COLOMB

D'autres réunions hebdomadaires se succèdent pour mettre au point ce projet. Quel nom donner au nouveau groupement? On décide de l'appeler 'Fils de Colomb de New Haven. L'abbé McGivney veut que l'on s'inspire de l'exemple et de l'oeuvre de l'illustre navigateur catholique, "découvreur de l'Amérique".

On décide finalement de convoquer une assemblée de tous les intéressés, pour le 2 février 1882, au numéro 157 de la rue Church. Ce fut la première assemblée du Conseil suprême des Chevaliers (ou Fils) de Colomb.

Le 6 février, il est décidé de demander une charte à la Législature de l'Etat. On adopte, d'autre part, des règlements, en plus d'établir le système d'assurance fondé sur la participation obligatoire des membres. Il est aussi résolu de se créer un rituel et de se constituer en corporation distincte.

### APPUI DE L'EVEQUE

Les autorités ecclésiastiques d'alors, en la personne de l'évêque de Hartford, Mgr McMahon, sont renseignées sur les activités du nouveau groupement, par l'abbé McGivney. Mgr McMahon, après une étude attentive de la constitution et des rituels, accorde son appui et sa bénédiction. Par ailleurs, le 29 mars 1882, l'Etat du Connecticut donne une charte aux Chevaliers de Colomb, connus alors sous le nom de "Fils de Colomb". Le nom actuel de l'Ordre devint officiel le 5 avril 1889, par un amendement législatif.

### LES PREMIERS OFFICIERS

L'élection des premiers officiers de l'Ordre des Chevaliers de Colomb eut lieu le 12 avril 1882. Les membres de ce premier Conseil Suprême étaient: James T. Mullen, président; John T. Kerrigan, vice-président; l'abbé Michael J. McGivney, secrétaire-correspondant; James T. McMahon, secrétaire-archiviste; Michael Curran, trésorier; C.T. Discoll, avocat; l'abbé R. Patrick Lawlor, chapelain; Dr. N.C. O'Connor, médecin-examineur, et D. Coldwell, intendant.

### CHARTRE DE FONDATION

Ci-joint quelques extraits de la charte initiale qui montreraient le but de l'Ordre et l'esprit des fondateurs. Résolution: Il est résolu dans cette assemblée, que le Révérend Michael McGivney, Patrick Lawlor, Matthieu C.O. Connor, Cornelius T. Driscoll, James T. Mullen, John T. Kerrigan, Daniel Caldwell, William M. Geary, M. Carroll, Bartholomew Healy, Michael Curran et autres personnes qui se joindront à eux dans la société civique et patriotique, formeront une corporation fraternelle, sous le nom de "Chevaliers de Colomb", pour atteindre les buts suivants:

### BUTS DES CHEVALIERS DE COLOMB

- A) Donner une aide pécuniaire à ses membres et à leurs dépendants.
- B) Venir au secours des membres malades ou infirmes.
- C) Promouvoir chez les membres toutes les relations sociales et culturelles qui leur sembleront désirables et utiles.
- D) Promouvoir et diriger des oeuvres éducationnelles, charitables et religieuses; aider au bien-être social et à toute oeuvre de secours possible.

Que ces buts aient été atteints ainsi que l'idéal poursuivi par le Père McGivney, est amplement démontré par ce qu'ont accompli Les Chevaliers de Colomb jusqu'à nos jours.

### FACTEURS DE SUCCES

Le Père Michael et ses associés établirent leur société sur des bases solides. Ils exigèrent de leurs membres de hautes qualités intellectuelles et morales, les guidèrent sûrement dans la vie. Des statuts très clairs et explicites furent établis en vue d'atteindre les buts précis de l'oeuvre. Après quinze ans, l'Ordre s'était fermement établi en Nouvelle-Angleterre et dans les autres Etats en bordure de l'Atlantique; puis il s'étendit rapidement sur tout le continent nord-américain, du Québec jusqu'en Californie et de l'Etat de Washington à la Floride.

Retenons également que le 7 juillet 1883, l'Ordre des Chevaliers de Colomb recevait son approbation de l'autorité ecclésiastique du diocèse de Hartford. Son Excellence Mgr Satolli, délégué apostolique à Washington l'approuve et sa Sainteté Léon XIII l'entérine le 8 janvier 1895.



## L'Ordre des Chevaliers de Colomb au Québec

Implanté au Québec dès 1897, l'Ordre des Chevaliers de Colomb a connu une très rapide expansion. Cela nous porterait à croire que la fondation a été chose facile. La réalité est bien autre, surtout en raison du caractère secret du groupement et de ses origines étrangères. On multiplia les embûches, les difficultés, les critiques sournoises et acerbes, ainsi que les manoeuvres de toutes sortes pour empêcher l'implantation de l'Ordre dans la province.

### LE PREMIER CONSEIL AU QUEBEC

Malgré tout, un premier conseil est fondé au Canada, plus précisément dans la province de Québec, à Montréal, le 25 novembre 1897. Il s'agit, en l'occurrence, du "Conseil Canada". Son succès est immédiat. La popularité des Chevaliers de Colomb en territoire canadien est telle que, dès le 30 novembre 1899 un deuxième conseil est fondé, le "Conseil Dominion", à Montréal également. Ces deux conseils, Canada et Dominion, devaient se fusionner éventuellement.

L'Ontario a vu naître son premier conseil, celui d'Ottawa, le 15 janvier 1900, alors que deux autres conseils s'installaient successivement au Québec; à savoir, Sherbrooke, le 2 septembre 1900, et Lafontaine, le 18 octobre 1908.

### Courant de sympathie

Il ne faut pas s'étonner si, au Québec et par le fait même au Canada, l'Ordre des Chevaliers de Colomb a eu des origines "apparemment irlandaises". La simple lecture des noms des membres des premiers conseils, notamment celui du Conseil d'Etat, dont les membres élus proviennent des principales villes de toute la province, est révélatrice. Ce ne fut certes, que pour la période d'implantation de la Chevalerie en dehors de son pays d'origine; évidemment l'entente entre gens de même ethnie et de même langage est plus facile, surtout pour une cause de fondation. Et puis, qui oserait avancer, avec une pleine assurance de vérité, que tous ces noms d'origine ou d'allure anglaise désignaient essentiellement des personnes irlandaises, étrangères à toute affinité canadienne-française. Quoi qu'il en soit, il faut admettre que ces Chevaliers pionniers furent on ne peut plus sympathiques aux Canadiens-français, très habiles tout à la fois, pour avoir su déclencher un mouvement de recrutement de candidats si nombreux qu'il fût, de toute urgence nécessaire, d'installer, moins de trois ans après la première fondation en terre canadienne, un Conseil d'Etat à Montréal, calqué sur celui de New Haven, afin d'assurer une unité plus grande et une administration plus adéquate, en harmonie avec les buts spécifiques des Canadiens français.

On se rendra compte, d'ailleurs, à la lecture du chapitre consacré à l'exode des Irlandais de leur patrie bien-aimée et la venue de plusieurs milliers d'entre eux au Québec, de l'attitude fraternelle et charitable des Canadiens français à l'égard de ces infortunés immigrants.

### Un premier congrès

Le progrès vraiment phénoménal et l'expansion rapide de l'Ordre des Chevaliers de Colomb en terre canadienne ont, comme résultat logique, la tenue d'un premier congrès provincial, au Canada, à Montréal, le 24 mai 1900. Ces importantes assises se tiennent dans les locaux du conseil 284, Canada. Le Chevalier Suprême, Edward L. Hearn, vient lui-même présider le congrès. Il est assisté de MM. Daniel Coldwell, secrétaire suprême et J.P. Kavanagh, député de district et représentant du Conseil National au Canada.

Ce congrès donne lieu à la fondation du premier Conseil d'Etat du Canada. Il se compose comme suit:

**Député d'Etat: J.-P. Kavanagh, Montréal;**  
**Secrétaire: J.-C. Hanley, Montréal;**  
**Trésorier: F.-M. Duggan, Québec;**  
**Avocat: M.-J. Morrison, Montréal;**  
**Aumônier: Père M.-F. Fallon, O.M.I. Ottawa;**  
**Cérémoniaire: T.-J. Holland, Sherbrooke.**

### Conseil d'Etat en Ontario

Le 1er juillet 1904, voit la formation d'un Conseil d'Etat pour l'Ontario. Il groupe les conseils de Peterborough, Ottawa, Kingston et Cornwall.

A la même époque, le Conseil d'Etat de la province de Québec réunissait les conseils Québec, Canada, Dominion et Sherbrooke, dont les effectifs totaux se chiffraient à 1,009 membres, soit 194 membres assurés et 815 membres associés.

### CONSEIL NATIONAL

Le prestige de l'Ordre ne cesse de grandir au Canada et le Conseil Suprême, à New Haven, qui s'appellera "Conseil National" jusqu'en 1909, ne reste pas insensible à cette excellente renommée des Chevaliers canadiens. Aussi, ne faut-il pas être surpris de constater que, dès 1901, M. J.P. Kavanagh, premier député d'Etat élu au Canada soit choisi pour siéger au Conseil National, lors du congrès de cette année à New Haven.

### Les députés d'Etat

Voici la liste des députés d'Etat qui se sont succédé, depuis 72 ans, à la tête de l'Ordre au Québec, avec la durée de leur mandat respectif: MM. J.P. Kavanagh, 1900-1901; John G. Hearn, 1901-1902; J.P. Dunne, 1902-1904; Joseph-A. Mercier, C.R., 1904-1907; Dr N.-A. Dussault, 1907-1912; Dr D.-A. Masson, 1912-1916; Hon. Georges Boivin, C.R., 1916-1920; L.-G. Jourdain, 1920-1924; Me Francis Fauteux, C.R., 1924-1931; Hon. Juge C.-A. Bertrand, 1931-1935; Ludger Faguy, C.S.S., 1935-1946; Hon. Juge T.-A. Fontaine, 1946-1959; Hon. Juge Eugène Marquis, 1959-1964; M. Martin Forest; 1964-1966; Juge Alexandre Bastien; 1966-1970; juge Maurice Perron, 1970...

## LES AUMONIERIS

Il est intéressant également de connaître les noms des aumôniers, qui, depuis 1900 jusqu'à nos jours, ont assumé la responsabilité des destinées spirituelles des Chevaliers de Colomb au Québec. Ces dévoués prêtres sont, avec la durée du mandat de chacun: R.P. M. Fallon, o.m.i., 1900-1902; abbé A.E. Maguire, 1902-1905; Mgr L. Faguy, 1905-1907; abbé J. Killoran, 1907-1912; Mgr Philippe Perrier, 1912-1914; abbé J.-C. Beaudin, 1914-1919; Son Exc. Mgr. C. Gauthier, 1919-1922; abbé J.-C. Beaudin, 1922-1925; Mgr J.-A. Bélanger, 1925-1927; Son Exc. Mgr A. Vachon, 1927-1953; Son Exc. Mgr C. Cabana, 1953-1965; abbé Norbert Lacoste, 1965...

## Un progrès constant

L'Ordre des Chevaliers de Colomb a connu, dans la province de Québec un progrès constant, un accroissement rapide et régulier de ses effectifs. Tout au début, les Canadiens français se sont sentis naturellement attirés vers ce groupement fraternel catholique. Les conseils se sont fondés à un rythme vraiment exceptionnel dans toutes les régions du Québec, année après année. On a dû, par conséquent, multiplier constamment le nombre des districts afin de répondre aux besoins des conseils et assurer le progrès de l'Ordre dans la province. En 1900, à la fondation, il n'y eut évidemment, qu'un seul district, alors qu'en 1962, on en comptait 60. Par ailleurs, les Conseils, qui atteignaient au total 17 en 1910, avec 3,940 membres, étaient de 232, en 1962, avec 64,132 membres. Présentement, l'Ordre des Chevaliers de Colomb groupe au Québec 70 districts, 263 conseils, et 64875 membres.

Autre fait intéressant digne de mention, durant plusieurs années la province de Québec s'est classée au premier rang parmi tous les Etats de l'Ordre pour le recrutement de nouveaux membres; et ce, avec beaucoup d'avance sur la province-soeur, l'Ontario.

L'Ordre des Chevaliers de Colomb occupe, depuis fort longtemps, le premier rang, pour ses effectifs, de tous les mouvements laïcs, groupements d'action catholique, organisations philanthropiques ou autres qui oeuvrent sur le territoire de la province de Québec.

## LA LANGUE FRANCAISE

Dès les premières années de l'Ordre, dans la province, deux problèmes se posent aux dirigeants et aux membres, les relations avec le Conseil Suprême, à New Haven, et le statut de la langue française. Ces deux points deviendront de plus en plus importants avec le passage des ans.

## La traduction

Rappelons que l'Ordre s'est implanté rapidement, pour ne pas dire soudainement, en terre canadienne. Ce mouvement étant originaire des Etats-Unis, la question de traduction se pose dès les débuts au Québec. En 1903, les dirigeants canadiens sont autorisés, pour la première fois, à conférer les trois premiers degrés de l'Ordre. Les cérémonies se déroulent alors en langue anglaise.

## Plusieurs étapes

Toutefois, dès 1905 le Conseil Suprême accorde la permission au Conseil d'Etat de faire traduire les rituels servant aux cérémonies d'initiation, à condition que ledit Conseil d'Etat surveille de très près ce travail délicat. Par la suite, soit en 1911, les cérémonies d'initiation des trois premiers degrés de l'Ordre sont conférés en français, sous la distinguée présidence du Chevalier Suprême. Puis, pour la première fois, en 1913, toutes les discussions se déroulent en français et tous les rapports sont rédigés dans cette langue. Le Conseil Suprême en 1916, adopte le principe que la constitution de l'Ordre soit traduite en français. L'application de cette décision devait, cependant, se faire beaucoup plus tard. Signalons, à ce propos, qu'en 1919 le congrès d'Etat de la province de Québec demande, par résolution, que l'on procède à l'impression de la constitution en français. La même résolution précise que le Conseil d'Etat est autorisé à défrayer les frais de traduction et d'impression. Il faudra attendre jusqu'en 1935 pour que la constitution soit enfin imprimée en français, sous le contrôle du Conseil d'Etat.

Lors du congrès provincial de 1949 et de celui de 1950, les délégués adoptent des résolutions pour améliorer nettement le statut de la langue française dans la direction, la gestion et les multiples activités de l'Ordre dans la province de Québec. Ces résolutions sont référées au Conseil Suprême pour étude et décision. Ces démarches s'avèrent vaines.

## Une étape historique

Il est indéniable que le congrès provincial de 1951, tenu à St-Gabriel de Brandon, fut l'un des plus mémorables dans les annales de l'Ordre. Des congressistes proposent, à cette occasion, une résolution-choc qui se lit comme suit: "Il est résolu de prier le Conseil d'Etat de faire savoir au Conseil Suprême que nous voulons nous séparer de nos frères de New Haven, que nous voulons notre autonomie complète tant en fait qu'en droit". Toutefois, l'assemblée générale rejette cette résolution et en adopte une autre, qui est ainsi conçue: "Il est résolu de prier l'Exécutif d'Etat de faire savoir au Conseil Suprême que les Chevaliers de Colomb de la province de Québec veulent avoir leur influence financière complète, tant en fait que de droit, et qu'en l'occurrence, ils demandent que l'Ordre soit incorporé à Québec sous le nom de "Chevaliers de Colomb" avec pouvoir de gérer ses affaires. A ces fins, qu'un comité spécial composé de trois personnes autorisées et compétentes, tant au point de vue légal qu'au point de vue technique d'assurance, soit formé immédiatement pour réaliser ce projet. De plus, qu'un rapport soit communiqué aux conseils de la province avant le premier janvier 1952". Le rapport de ce comité spécial, formé de MM. Albert Boulet, C.A., Grand Chevalier du Conseil de Québec 446; Victor Dallaire, membre du Conseil 1001, des Trois-Rivières, et de Me Philippe Ferland, C.R., avocat du Conseil Maisonneuve 1787, est remis au Conseil d'Etat, le 4 février 1952. Par la suite, chaque conseil en reçoit copie pour étude, au cours des mois qui précèdent le 53e congrès provincial, à Montréal, les 24 et 25 mai 1952. Les délégués audit congrès adoptent une résolution pour que le gouvernement provincial soit saisi d'une demande d'incorporation et que l'Exécutif de l'ordre prenne les mesures immédiates pour faire adopter ledit projet de loi.

## Opposition du Bureau Suprême

Un avis légal est publié, le 27 septembre suivant, dans la "Gazette Officielle de Québec". Dès le 29 septembre, le Bureau Suprême, par l'intermédiaire de son Chevalier Suprême, fait connaître sa vigoureuse opposition à cette demande d'incorporation de la part des Chevaliers de Colomb du Québec. Par la suite, il y eut plusieurs rencontres entre les dirigeants de l'Exécutif d'Etat et les officiers du Bureau Suprême. Une volumineuse correspondance est aussi échangée entre les deux parties.

## LE STATUT DE CORPORATION

Voici le texte de la Loi du gouvernement provincial reconnaissant le statut de Corporation aux Chevaliers de Colomb de la province de Québec, loi sanctionnée le 12 février 1953:

### 1 — 2 — Elizabeth II, Chapitre 134.

Loi concernant les Chevaliers de Colomb de la Province de Québec.

Attendu que seule une loi spéciale de la Législature peut répondre à ces vœux;

Attendu que les membres actuels du comité exécutif du conseil d'Etat: M. le juge T.-Adélar Fontaine, juge des Sessions de la Paix de Montréal, président; M. Julien Lavallée de Joliette, secrétaire; Me Fabio Monet, c.r. président de la Commission d'Appel de l'Impôt sur le Revenu, d'Ottawa, trésorier; l'honorable juge Eugène Marquis, juge de la Cour Supérieure du district de Québec, avocat; M. le Dr Auguste Massicotte, des Trois-Rivières, cérémoniaire et de Me Francis Fauteux, c.r., de Montréal, directeur suprême de l'Ordre, demandent l'adoption d'une loi à ces fins;

Attendu qu'il est à propos d'accéder à cette demande;

A ces causes, Sa Majesté, de l'avis et du consentement du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative de Québec, décrète ce qui suit:

1. La présente loi peut-être citée sous le titre de LOI CONCERNANT LES CHEVALIERS DE COLOMB DE LA PROVINCE DE QUEBEC.

2. a) Les conseils locaux des Chevaliers de Colomb existants et ceux qui seront créés à l'avenir dans la province possèdent, par les présentes, la personnalité juridique, sous leur nom, et ce, par la remise et le dépôt au Secrétariat de la province d'un certificat d'approbation émanant du comité exécutif du Conseil d'Etat des Chevaliers de Colomb de la province, et par un avis publié dans la GAZETTE OFFICIELLE DE QUEBEC, indiquant l'existence de chaque conseil, son nom, l'endroit de son siège social et la date à compter de laquelle il se prévaut des dispositions de la présente loi.

10. La présente loi entrera en vigueur le jour de sa sanction.

LOI CONCERNANT LES CHEVALIERS DE COLOMB DE LA PROVINCE DE QUEBEC

(sanctionnée le 12 février, 1953)

Le Conseil d'Etat des Chevaliers de Colomb Inc.

## REGLEMENTS

1. Les Conseils locaux de Chevaliers de Colomb situés dans la province de Québec sont groupés en fédération, et les délégués de ces Conseils forment la présente Corporation constituée en vertu de la troisième partie de la Loi des compagnies de Québec sous le nom de:

"Le Conseil d'Etat des Chevaliers de Colomb Inc."

2. Cette Corporation a été incorporée par lettres patentes émises sous le grand sceau, le 28 avril 1965, et enregistrée le 6 mai 1965. Ces règlements entreront en vigueur selon les règlements généraux de l'Ordre et après publication, dans la Gazette officielle, d'un avis de leur approbation.

LECTURE FAITE, ces règlements ont été adoptés et approuvés en assemblée générale tenue aux Trois-Rivières, le vingt et un mai 1966.

GERARD CHAUMON  
Secrétaire d'Etat

MARTIN FOREST  
Député d'Etat

Un avis d'approbation de ces règlements a été publié dans la "Gazette Officielle de Québec", le 2 juillet 1966 (vol. 98). Oeuvres des Chevaliers de Colomb aux Etats-Unis et au Canada. "Rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu".



matériels n'étaient pas le seul attrait de l'Amérique; Thomas Grattam avait écrit: "L'Irlandais voit dans l'Amérique le refuge de sa race, la terre de ses parents, l'héritage de ses enfants. Dans son esprit l'Atlantique est un fossé moins large que le canal Saint-Georges; les rives du Massachussetts sont moins éloignées que celles de l'Angleterre". Les fils d'Irlande avaient acquis la conviction qu'il n'y aurait pour eux ni justice, ni chance sous le drapeau de l'Union Jack, et pour eux le Canada n'était qu'"une seconde Irlande, en plus grand".

### Rivalité entre les E-U et l'Angleterre

Aussi s'établit-il bientôt une forte concurrence, entre les Etats-Unis et le gouvernement britannique relative aux Irlandais. Pour contrecarrer, en un certain sens, l'attrance particulière exercée sur ces émigrants par les Etats-Unis, l'Angleterre établit des tarifs plus avantageux à ceux qui se rendaient au Canada: transport gratuit des pauvres jusqu'à l'intérieur des terres, par la voie du Saint-Laurent. Par ce moyen, elle se libérait d'un flot d'émigrants pauvres tout en assurant le peuplement pas dupes de ce subtil stratagème, car la plupart d'entre eux effectuaient la traversée sur des bateaux britanniques, remontaient le Saint-Laurent gratuitement alléguant leur intention de s'établir au pays, puis franchissaient ensuite à pied la frontière étas-unienne. Sur cent vingt mille émigrants du Royaume-Uni qui débarquèrent à Québec entre 1816-26, les trois quarts passèrent aux Etats-Unis.

### Multitude de malheureux

Aux années 1846-47, où sévissait particulièrement l'épidémie dont nous avons parlé précédemment, l'immigration aurait atteint le chiffre étonnant de cent vingt-cinq mille pour le Canada seulement. Lamentable était l'état des émigrants à leur arrivée à Grosse Isle, une île faisant face au comté de Montmagny soit une quarantaine de milles en aval de Québec, où les bateaux remontant le fleuve devaient faire escale pour un examen médical des passagers, mesure de dépistage de maladies contagieuses, en l'occurrence, le typhus et la fièvre jaune. Les malades étaient mis en quarantaine et recevaient des soins qu'on aurait souvent voulu plus adéquats; mais on manquait de personnel et de médicaments. On ne pouvait guère faire mieux que de traiter les plus grands malades et soulager quelque peu les souffrances des agonisants. Nombreux furent ceux qu'on déclara "bien portants" qui, par la suite, furent transportés aux hôpitaux de Québec où dans des maisons particulières transformées en infirmeries. L'épidémie fut telle que l'archevêque de Québec écrivit à tous les archevêques et évêques d'Irlande de "tout faire" momentanément pour empêcher leurs diocésains d'émigrer en telle quantité au Canada. Mais leur nombre cependant ne continua pas moins de croître encore: en 1847, ils furent 109,000 au total. Pour éviter la contagion, on ouvrit un vaste cimetière à Grosse Isle même, et l'on y enterrait les morts le jour même du décès.

Les émigrants jugés bien portants étaient, en général, transportés jusqu'à Montréal, et le voyage de Grosse Isle à la métropole canadienne durait deux ou trois jours; les "voyageurs entassés sur les bateaux, souvent exposés, la nuit, à l'air froid; parfois, le jour, au soleil brûlant... portaient avec eux les germes de la maladie". Le mal se développant en route, près de la moitié arrivaient mourants à Montréal. L'épidémie de typhus se déclara d'ailleurs dans les deux villes et fit des ravages dans la population, plus encore à Montréal qu'à Québec.

# Les Chevaliers au Moyen Age

"Chevaliers" titre évocateur non équivoque de la bravoure et de l'héroïsme d'antan. Consultons quelque peu l'histoire de la galante époque.

### La Chevalerie au moyen âge.

Le mot "chevalerie" désigne dans son sens large les divers ordres militaires ou religieux; où l'on faisait profession de prendre un certain habit, de porter des armes contre les infidèles, de défendre la sainte Eglise catholique, de protéger les droits des faibles contre les puissants, de délivrer les Lieux Saints de la puissance de religion étrangère, etc. A cette époque, les Ordres les plus célèbres furent: les Templiers, les Chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, de Malte, en Europe et en Asie. Ils originèrent du Moyen-Age, au temps dit de la féodalité, et n'apparurent qu'au XIe siècle. La féodalité fut ce régime sous lequel se trouva placée l'Europe occidentale depuis la mort du grand Charlemagne jusqu'au moment où dans les différents Etats, les souverainetés particulières disparurent laissant seule debout l'autorité royale victorieuse. Les rois gardèrent pour eux l'ancien domaine impérial, et l'étendue considérable de leurs possessions leur permit de disposer de certaines portions pour les donner à quelques-uns de leurs compagnons d'armes dont ils escomptaient la fidélité.

### **Concession de domaines**

Les terres ainsi concédées furent appelées terres bénéficiaires, se différenciant ainsi des terres dites tributaires. Le bénéfice était assujéti à des redevances envers le prince; telles: obligation de comparaître à la cour à certaines époques de soutenir le roi dans les guerres, l'accompagner en public, le servir à table, etc. Les terres dites tributaires désignaient celles que les conquérants abandonnaient à leurs vaincus moyennant un certain tribut annuel qui se payait ordinairement en nature, à la fin de l'année.

L'Eglise, qui s'était mise sous la protection des rois de France, grâce à eux devint fréquemment bénéficiaire de possessions territoriales qui agrandirent le territoire papal en Italie et affermirent son pouvoir pontifical comme souverain.

La féodalité représente jusqu'à un certain point la conséquence des invasions germaniques et elle s'est ressentie longtemps de la grossièreté de la barbarie. Mais dans les derniers siècles du Moyen-Age, sous diverses influences civilisatrices, le féodal grossier a fait place au chevalier plein de distinction et de raffinement. C'était une époque vers le mentalité plus largement humanitaire des temps modernes.

Au point de vue social, la féodalité était née d'une nécessité de défense à une période d'anarchie; ce fut une sorte de contrat bilatéral entre le seigneur du lieu qui assume, la défense du château et de ses dépendances, avec le concours des paysans qui, en retour, trouvent au manoir seigneurial un abri sûr pour leur famille.

### **Ordres hospitaliers ou Hospitaliers.**

Sous le nom générique d'Ordres hospitaliers, de Religieux hospitaliers ou simplement d'Hospitaliers, on désigne certains ordres religieux qui se vouaient au soin des malades et des pèlerins. Les ordres hospitaliers les plus nombreux et plus célèbres furent ceux que l'on créa après les Croisades, en Terre Sainte et en Europe, pour héberger, protéger et défendre les pèlerins ayant quelque voeu à accomplir. Presque tous adoptèrent la Règle de saint Augustin. Les plus célèbres hospitaliers de la Terre Sainte furent: les Chevaliers du Saint-Sépulcre, les Chevaliers de Sainte-Catherine du Sinai (Egypte), les Chevaliers du Temple (Jérusalem) ou Templiers, mais surtout les Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, ou Frères Hospitaliers: un ordre religieux et militaire fondé en 1099, retiré à l'île de Rhodes en 1310 (Chevaliers de Rhodes), puis à Malte de 1430-1798 (Chevaliers de Malte). Aujourd'hui, presque tous les anciens ordres d'hospitaliers ont disparu; il ne reste plus en France que les Hospitaliers de Saint-Jean-de-Dieu et ceux du Petit Saint-Bernard (Passage des Alpes).

En 1708, Napoléon Bonaparte s'empara de l'île de Malte, mettant ainsi fin à l'existence politique des Chevaliers de Malte. Léon XIII concéda à l'ordre, en 1880, l'église de Saint-Basile à Rome et un prieuré sur le mont Aventin (une des 7 collines dans l'enceinte de Rome, près du Tibre) L'Ordre existe encore aujourd'hui, mais le titre de "Chevalier" est purement honorifique. Quelques membres religieux survivent en France en Italie et en Israël; leurs oeuvres ont été reconnues d'utilité publique. L'insigne de l'Ordre est une croix de Malte émaillée blanche. Croix de Malte: croix blanche à quatre branches égales: insigne des Ch. de Malte et des Titulaires des ordres honorifiques: ruban noir.

## **Chapitre 5**

### **CHRISTOPHE COLOMB Découvreur de l'Amérique**

Juifs convertis restaient attachés à la loi mosaïque et que la plupart des conversions n'étaient que des simulacres.

Lorsque les Souverains résolurent de délivrer leur pays de ces indésirables, Juifs et Maures reçurent l'ordre de se convertir ou de partir. 200.000 Juifs quittèrent ainsi l'Espagne. Beaucoup de Maures les imitèrent et passèrent en Afrique.

Pour unifier l'Espagne, il fallait aux souverains un peuple uni dans la Foi. L'Inquisition fut introduite en Espagne. Le tribunal reçut pour mission de surveiller ceux qui restaient au pays et qui simulaient leur conversion.

En dépit d'une grande sévérité et d'excès condamnables, l'Inquisition ne fut pas aussi cruelle qu'on le prétend. Elle protégea l'Espagne des hérésies qui allaient bientôt ravager l'Europe.

L'Espagne chrétienne souffrait dans sa Foi et son patriotisme. Sa terre profanée par l'infidèle elle voulait la reconquérir en entier.

Restait à Ferdinand et Isabelle la conquête de Grenade. Après 4 ans de préparatifs, la guerre commença véritablement.

L'Activité de la Reine fut incroyable. Toujours à cheval, elle visita les camps, les arsenaux, fit construire des routes, des ponts, organisa le premier hôpital militaire, et se rendit si populaire qu'au premier signe de découragement des troupes, Ferdinand l'appela, et par sa seule présence Isabelle galvanisa les soldats.

L'une après l'autre, trois villes tombèrent et le siège était mis devant Grenade. Isabelle ordonna qu'on construisit en face de la capitale non pas un camp, mais une cité: Les Arabes virent s'élever devant leurs remparts, la ville de Santa-Fé. Devant une telle résolution de vaincre, ils se sentirent perdus.

Le 2 janvier 1492, les Maures livraient des clefs de Grenade. Tandis que l'étendard de Castille était hissé au-dessus de la ville, les Espagnols à genoux, autour d'Isabelle et de Ferdinand, chantaient le Te Deum. Un heraut, grimpé sur une tour criait à tous les coins de l'horizon, "Grenade aux rois catholiques". Rois catholiques, c'était le titre que le Pape venait de décerner aux deux jeunes premiers en récompense des services rendus à l'Eglise.

Un homme espérait plus ardemment que les autres la prise de Grenade. C'était Christophe Colomb. Isabelle lui avait promis que dès la chute du royaume Maure, elle ferait armer les vaisseaux qui lui permettraient de partir à la découverte des terres nouvelles.

Isabelle tint sa promesse. Christophe Colomb partit. On sait ce qu'il advint.

Isabelle put enfin songer au repos. Elle avait fait son métier de reine. Ferdinand poursuivit avec un génie politique admirable, son métier de Roi. Cette Espagne que l'énergie d'Isabelle avait faite, il la plaça au rang des grandes puissances.

Grâce à la Reine, l'Espagne devenue un véritable bastion chrétien, allait donner naissance à des chrétientés nouvelles, dans un monde que venait découvrir Christophe Colomb. Lorsque Isabelle mourut en 1504, elle demanda qu'on l'ensevelit à Grenade, cette fière cité qu'elle avait rendue à l'Espagne et à la Foi.



## Signification de l'emblème des C. de C.

L'emblème de notre Ordre fut dessiné par le premier Grand Chevalier Suprême, le frère James T. Mullen, lors de la deuxième assemblée du Conseil Suprême tenue le 12 mai 1883.

Un regard rapide sur l'emblème nous révèle un bouclier monté sur la Croix de Malte. Le bouclier est du genre en usage au Moyen-Age. La Croix de Malte représente d'une manière artistique et traditionnelle la croix du Christ par laquelle le salut du genre humain fut restauré par ses grâces rédemptrices. Ceci indique l'esprit Catholique de l'Ordre. Trois objets sont montés sur le bouclier; un maillet placé verticalement; croisés en arrière on retrouve une ancre "Romaine" et une épée. Depuis le temps des romains, le maillet dénote l'autorité qui doit être exercée dans toute organisation qui veut opérer avec efficacité. L'ancre était le symbole des marins à l'époque de Christophe Colomb, le patron de notre Ordre, alors que l'épée était l'arme employée par les Chevaliers pour venir au secours des opprimés. Ainsi donc, l'écusson démontre la chevalerie catholique engagée en missions miséricordieuses, et les lettres C. de C. proclament le genre spécifique d'activités.

*Loyauté et fidélité à Dieu et à l'Eglise*

Les couleurs rouge, blanc et bleu à l'arrière plan de l'écusson et au premier plan de la Croix de Malte, sont les couleurs des drapeaux de la France et de l'Angleterre, les deux races dominantes au Canada. Le rouge comme tel, est le symbole du courage des hommes de coeur, de vibrantes activités et d'une pleine mesure de dévotion. Bleu est le symbole de l'espérance, de calme tranquillité en Dieu et dans la confiance de bien protéger notre patrie. Blanc est le symbole de la noblesse de nos desseins, de la pureté de nos intentions et de l'invincibilité de notre idéal. Au point de vue ecclésiastique, on trouve dans les couleurs rouge, blanc et bleu, un symbole particulier où le rouge reflète les gouttes de sang répandues par le Christ sur le Calvaire et du sang des martyrs pour la défense de leur foi.

*Foi, espérance et charité*

Le rouge est alors le symbole de la *foi*, de la croyance au Christ dans la rédemption et dans la mission de tout homme de répandre par toute la terre la connaissance et l'amour de Jésus-Christ. Le blanc est la couleur de l'hostie eucharistique, la promesse divine de la présence constante de l'eucharistie chez les hommes, de l'amour infini de Dieu pour l'humanité entière et de l'affection débordante manifestée par l'homme-Dieu pour tous les êtres humains. Le blanc est le symbole de la *charité* selon la conception divine. Le bleu est la couleur du manteau de la Vierge, dans lequel elle enveloppa son Fils bien-aimé, par lequel le salut d'un monde pervers fut opéré. Le bleu est alors le symbole de l'espérance.



## Signification de l'emblème du 4ème degré

### Synthèse du tout:

"Paix sur la terre par le Christ".

### 1. Croix de Malte:

Elle représente le Christ, notre idéal et rappelle les croisades du Moyen-Age pour délivrer le Saint-Sépulcre des mains des Musulmans.

### 2. La colombe:

Evoque l'Esprit-Saint menant le Monde au Christ en l'éclairant et le guidant.

### 3. Le globe:

Signifie la PATRIE.

### But du 4ème degré:

Inculquer l'amour de la *patrie* et faire réfléchir sur ses devoirs de citoyens, celui à qui il est conféré.

### Sa devise:

Pratiquer un patriotisme éclairé basé sur les principes vitaux de la religion catholique.

### Le fonctionnement:

Contrairement au 3ème degré, les membres du 4ème degré ne sont pas de la même ville pour former un Conseil; ce sont des membres de plusieurs Conseils de la même région réunis en "ASSEMBLEE". Pour la région de St-Eustache et le nord la réunion des membres du 4ème degré porte le nom de "ASSEMBLEE CURE LABELLE".

## Le Quatrième Degré

### Qu'est-ce que le 4ème degré?

Ce n'est pas une section à part des autres. Au contraire vous trouverez dans ce degré le plein épanouissement de vos aspirations, et l'occasion de servir encore plus l'Eglise et la patrie.

Le 4ème degré est formé d'un groupe de Chevaliers qui désirent donner encore plus pour l'Eglise, qui veulent participer activement à la direction et aider à grouper ensemble les chevaliers de nombreux conseils afin de faire l'UNITE et réaliser des objectifs qui sont ceux que tout chevalier devrait avoir à coeur, soit la défense des droits de l'Eglise et de la patrie.

### Qui peut devenir membre du 4ème degré?

Tout membre en règle au 3e degré de son conseil peut faire application pour devenir membre du 4ème. Un comité verra à faire une sélection judicieuse des applications afin de n'accepter à ce degré que ceux qui vraiment sont dignes de participer d'une façon plus étroite à l'avancement de l'Ordre Colombien et qui ont donné des preuves de leur dynamisme et de leur collaboration au service de l'Eglise.

### Pourquoi devenir membre du 4ème degré?

Plusieurs raisons militent pour inciter tout vrai chevalier de Colomb à aspirer à devenir membre du 4e degré, et parmi celles-ci il faut citer principalement les suivantes:

- Mieux servir l'Eglise, par une collaboration plus étroite avec les autorités religieuses du siocèse.
- Mieux servir la patrie, en sachant défendre les intérêts et les causes justes permettant ainsi à notre peuple de continuer à s'épanouir et à aller de l'avant.
- Mieux unir les forces extraordinaires et trop inexploitées que sont celles des Chevaliers de Colomb, afin de réaliser de grandes choses et cela à un niveau autre que celui des districts ou des villes et régions déterminées.
- Avoir l'occasion de rencontrer des Chevaliers qui ont les mêmes problèmes et les mêmes buts que les nôtres, plus souvent afin de dialoguer et de planifier des plans d'action qui démontreront les possibilités extraordinaires qui sont à la portée de notre main et que nous n'utilisons que trop peu souvent.

- e) Participer activement à certaines fêtes religieuses et civiques en tant que représentants de l'Ordre des Chevaliers de Colomb.
- f) Avoir les honneurs dus aux Sires Chevaliers, lors du décès et participer aux programmes variés du 4ème degré.

#### Comment devenir chevalier du 4ème degré?

1. En faisant la demande; à un Sire Chevalier.
2. En remplissant les formules nécessaires.
3. Ne pas oublier qu'il n'y a qu'une intronisation par année ou par deux ans... selon les inscriptions.
4. Agir sans retard...

#### Son Histoire...

L'Ordre des Chevaliers de Colomb a réellement prouvé et démontré ses principes démocratiques lorsqu'il a créé le Quatrième Degré et adopté des rituels, qui complètent les instructions reçues au cours des trois premiers degrés ainsi que l'explication des principes primordiaux.

Il est bon de rappeler qu'à sa fondation, l'Ordre s'est donné comme principes primordiaux la pratique de la Charité, l'Unité, la Fraternité et le Patriotisme, mais il n'en est pas moins vrai que le Quatrième Degré ainsi que sa constitution et ses rituels ne furent acceptés qu'en 1903 par le Bureau des Directeurs Suprêmes.

De 1882 à 1893, l'Ordre s'est limité aux activités de ses trois premiers degrés, cependant, en 1892, le projet d'organiser un quatrième degré a été soumis à l'attention du Bureau des Directeurs Suprêmes.

Le principe de la création d'un tel degré fut accepté, mais le hasard a voulu qu'en 1893 le Bureau des Directeurs Suprêmes eut à répondre à une nécessité de première importance. Et en voici les faits.

Le 12 octobre 1892, une démonstration fut organisée à l'occasion du QUATRIÈME CENTENAIRE de la découverte de l'Amérique par Christophe Colomb. Au dire des journalistes du temps, ce fut la démonstration la plus grandiose jamais vue à New Haven. Plus de 4,000 Chevaliers de Colomb participèrent à la parade du matin, se dirigeant vers le parc central de la ville où S.E.C. Mgr McMahan, évêque de Hartford, célébra une messe pontificale et au cours de laquelle, le Clergé de tout le diocèse fut invité à distribuer plus de 10,000 communions aux catholiques venus des Etats du Massachussetts, du Connecticut, de New York et du Rhode-Island.

Malheureusement, sur la liste des plus hauts dignitaires de l'Eglise et de l'Etat qui ont participé à ces fêtes, il manquait un des principaux invités dans la personne du Duc de Veragua, Amiral d'Espagne et descendant de Christophe Colomb. Ajoutons que sa visite fut remise au mois de juillet 1893.

Et c'est à cette occasion que les Officiers Suprêmes se sont entretenus sur la possibilité de fonder un degré supérieur dans l'Ordre et tel que mentionné déjà. Seul le principe en fut adopté. Par contre, le Bureau Suprême créa la plus haute décoration qu'il pouvait accorder au Duc de

Veragua, en le créant Commandeur de l'Ordre des Chevaliers de Colomb par la remise d'une Croix de Malte en or sur laquelle apparaissait l'emblème de l'Ordre.

D'un autre côté, ceux qui favorisaient la création du Quatrième Degré n'en continuèrent pas moins leur travail jusqu'en 1900. C'est alors que réalisant leur peu de succès, les partisans de ce Degré ayant à leur tête, M. Charles O. Webber, ancien Directeur Suprême, organisèrent la première initiation d'un Quatrième Degré complètement séparé de l'Ordre. D'autres initiations furent organisées et ce n'est qu'en 1903 que le Bureau Suprême, après avoir compris la nécessité d'un tel degré, l'a reconnu officiellement comme faisant partie intégrale de l'Ordre des Chevaliers de Colomb. Une constitution fut préparée ainsi que des rituels dont les leçons conviennent en tout point à celles données dans les trois autres en plus de les compléter.

Les règlements stipulent que le Maître Suprême ainsi que les six Vice-Maîtres Suprêmes sont choisis et nommés par le Bureau des Directeurs Suprêmes ainsi que l'approbation de ces dits règlements. L'Ordre est divisé en treize Provinces lesquelles portent des noms historiques, tels que Bienville, Cabot, Calvert, Champlain, De Soto, Des Met Father Padilla, Guadelupe, Hennepin, Junipero Serra, Marquette, Père Isaac Jogues s.j., Simon Fraser; et en quatre vingt-quatre assemblées générales et en cinq cent quatre assemblées locales.

L'Officier Supérieur d'une Assemblée se nomme "Fidèle Navigateur" et 8 autres Officiers en composent l'exécutif.

Le but primordial de ce Degré est de stimuler et d'encourager chez les membres, le devoir sacré du patriotisme, ce Patriotisme que le Cardinal Mercier a défini, le jour de son initiation, par celui de "Patriotisme travaillant la main dans la main avec la religion".

En Canada, la première initiation à ce Degré eut lieu à Montréal en 1908. Des officiers Conférants de New Haven et New York ont présidé ce Degré qui fut conféré en anglais.

En 1909, M. John H. Reddin, Maître Suprême du Quatrième Degré a fait la traduction française des rituels, et c'est à Québec, en 1910, que fut donnée la première initiation du Quatrième Degré en français.

#### Son but, ses activités...

Examinons maintenant ce qu'une Assemblée du Quatrième degré peut et doit faire.

Qu'il soit bien établi que d'abord l'on ne doit pas avoir en vue le nombre des membres mais la qualité et que seuls doivent y être admis les chevaliers qui veulent aider à l'exécution du programme qui sera établi.

Comme la caractéristique du quatrième degré doit être une activité intense aussi bien dans le domaine du patriotisme que dans le domaine religieux et social les dirigeants des assemblées devront pourvoir à la formation de plusieurs comités qui traceront le programme annuel des activités. Ils devront éviter avec soin d'empiéter sur les oeuvres déjà existantes dans le ou les Conseils dont dépend leur Assemblée.

Ces comités peuvent se résumer dans les cinq principaux que nous nous contenterons d'énumérer ici:

Le Comité des Patrons,  
 Le Comité d'Action Catholique,  
 Le Comité des Conférences religieuses ou patriotiques  
 Le Comité de Publicité,  
 Le Comité de Discussions ou de Forums.

Ces comités devront prendre les moyens voulus pour inculquer aux membres du Quatrième degré la pratique du Patriotisme, de la Charité dans leurs rapports avec leurs confrères du degré, de leur Conseil, des Conseils étrangers, de l'Ordre et, en un mot, de leur prochain. Ils devront autant que possible, confier à l'un de leurs confrères le soin de présenter de courtes causeries sur un sujet qu'ils choisiront ou prier l'un d'eux de publier, dans un journal ou une revue ou à la radio une étude ayant pour but de promouvoir, aussi bien chez les catholiques que chez les non catholiques les grands principes de la chevalerie colombienne.

Ils devraient aussi, au moins une fois par an, organiser des heures d'adoration, des communions générales, des pèlerinages, et s'efforcer d'être les meilleurs soutiens de la hiérarchie paroissiale et de provoquer, de la part de leur curé, des demandes d'aide et de coopération.

*Ils devraient aussi encourager l'esprit civique en distribuant des prix ou des médailles à ceux qui ont accompli un acte de courage.*

Ils devraient distribuer, dans les écoles, des récompenses à ceux des élèves qui se font remarquer par leur application, leurs succès dans l'étude de leur langue maternelle, de l'histoire sainte ou de l'histoire de leur pays. Une pratique à conseiller fortement est la remise, à une communauté missionnaire, d'un calice, à la mémoire des membres défunts.

A ces diverses suggestions il est bon d'insister sur l'immense besoin actuel de former, dans chaque assemblée, un ardent foyer anticommuniste.

#### Mots de la fin . . .

Il est bon de rappeler que le Quatrième Degré de l'Ordre des Chevaliers de Colomb n'est et ne doit pas être un groupe isolé des autres membres, mais bien un groupe de membres prêts à se dévouer davantage à la cause colombienne.

Comme la constitution de l'Ordre exige que les membres qui veulent appartenir au Quatrième Degré soient en règle au Troisième, aussi, ils doivent être recommandés par le Grand Chevalier du conseil, comme étant des membres dévoués, empressés et toujours prêts à se sacrifier.

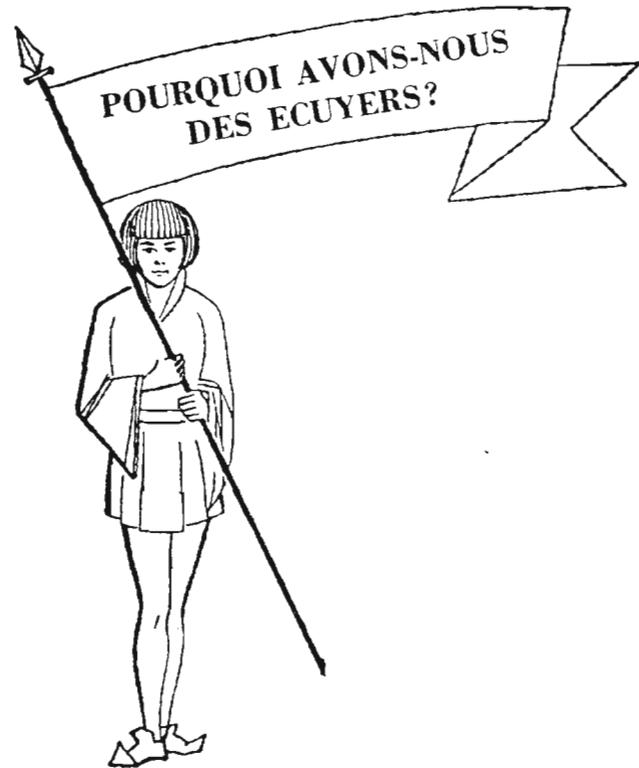
Si l'on peut considérer que les membres de ce Degré appartiennent à un rang supérieur dans l'Ordre, c'est parce qu'ils ont voulu s'imposer l'obligation de se sacrifier davantage aux intérêts de la société en général et c'est à ce titre seulement qu'ils peuvent s'en glorifier.

Ajoutons enfin que sur le fond de son emblème il apparaît la croix sur laquelle repose le globe terrestre surmonté d'une colombe, afin de mieux démontrer que "seule la Croix apportera la paix sur la terre". La porte du Quatrième Degré est ouverte pour recevoir ceux qui ne craignent pas le dévouement, qui veulent se sacrifier et travailler, pour autant qu'ils seront en mesure de remplir les demandes d'admission et les obligations qu'elles comportent.

# CONGRES PROVINCIAUX DEPUIS 1900

1900—Montréal	1924—Rivière-du-Loup	1948—Rivière-du-Loup
1901—Ottawa	1925—Farnham	1949—Joliette
1902—Québec	1926—Victoriaville	1950—Granby
1903—Sherbrooke	1927—Shawinigan Falls	1951—St-Gabriel-de-Brandon
1904—Montréal	1928—St-Hyacinthe	1952—Montréal
1905—Québec	1929—Québec	1953—Québec
1906—St-Hyacinthe	1930—Trois-Rivières	1954—Sherbrooke
1907—Trois-Rivières	1931—St-Jean	1955—Montréal
1908—Sherbrooke	1932—Montréal	1956—Québec
1909—Farnham	1933—Joliette	1957—Chicoutimi
1910—Victoriaville	1934—Hull	1958—Sherbrooke
1911—Sorel	1935—Sherbrooke	1959—Montréal
1912—St-Jean	1936—Drummondville	1960—Rimouski
1913—Valleyfield	1937—Granby	1961—Trois-Rivières
1914—Granby	1938—Shawinigan	1962—Québec
1915—Joliette	1939—Sorel	1963—Montréal
1916—Québec	1940—Magog	1964—Sherbrooke
1917—Grand'Mère	1941—Trois-Rivières	1965—Ste-Adèle
1918—Verdun	1942—St-Jean	1966—Trois-Rivières,
1919—Hull	1943—St-Hyacinthe	1967—Québec
1920—Sorel	1944—Québec	1968—Montréal
1921—Sherbrooke	1945—Sherbrooke	1969—Québec
1922—Trois-Rivières	1946—La Malbaie	1970—Montréal
1923—Lévis	1947—Rouyn	1971—Québec

# Les Écuyers colombiens



## Historique:

A la réunion du Conseil Suprême des Chevaliers de Colomb, tenue en 1922 à Atlantic City, New Jersey, des résolutions pressantes pour la fondation d'un programme de garçons furent présentées par l'Arkansas, le Géorgie, l'Illinois, le Mexique, le Dakota Sud et le Texas. Ces résolutions furent renvoyées au Comité du Bien de l'Ordre avec une forte recommandation pour la formation d'un Comité d'Activités pour les Garçons qui serait composé des membres du Bureau Suprême qui étudieraient la possibilité d'organiser un programme pour les garçons catholiques.

Après une année d'études approfondies et de consultations adéquates, le Comité d'activités de garçons recommanda au Bureau Suprême des Directeurs, à son assemblée du mois de juin 1923, qu'une organisation

devant être reconnue sous le nom d'Ecuyers Colombiens soit établie avec le Frère Barnabas F.C.S. comme Directeur Exécutif du Bureau de la Vie des Garçons du Conseil Suprême. Les deux années suivantes furent employées pour étudier les buts et les demandes d'une telle organisation et le 4 août 1925, l'institution officielle du Cercle no 1 était réalisée à Duluth Minnesota.

Au même moment, on consultait des éducateurs et finalement on décida en 1924 qu'un cours de direction pour les garçons serait institué à l'Université Notre-Dame dans le but de former des collaborateurs professionnels pour les garçons. Des cours, couronnés d'un diplôme, furent organisés par les Chevaliers de Colomb et, dans une période de 17 ans, 174 élèves furent diplômés.

Durant les années qui suivirent, les Ecuyers Colombiens furent en opération et se développèrent dans une organisation indépendante sous la direction des Chevaliers de Colomb. En 1954, sur la recommandation du Bureau Suprême, les Ecuyers Colombiens furent affiliés à la Section de la Jeunesse de la Conférence catholique nationale du Bien-Etre avec les autres organisations nationales de jeunesse qui étaient reconnues et approuvées.

## BUT

Le but général des Ecuyers Colombiens est de compléter les enseignements de l'Eglise catholique, du foyer et de l'école par une participation active des garçons dans un programme d'activités stimulantes sous la direction d'hommes catholiques exemplaires. Les principes enseignés par ces trois institutions de base sont les moyens par lesquels les jeunes gens parviennent à réaliser l'utilité de leur contribution de temps de loisir à la société. C'est ainsi que le but général du programme devient double: 1. Aider les jeunes garçons catholiques dans la dangereuse période de l'adolescence. 2. Développer des chefs parmi les garçons plus âgés en leur offrant de fréquentes opportunités d'assumer une responsabilité, de démontrer de l'initiative et de diriger leurs propres affaires.

Afin de réaliser les buts du programme des garçons, les Ecuyers sont organisés dans une unité appelée Cercle, supportée par un Conseil de Chevaliers de Colomb et appuyée par un programme en quatre points à savoir: les Activités spirituelles, civiques, culturelles, sociales et physiques.

Le Cercle sous la direction d'un adulte et la conduite d'un Conseiller en chef, un Père Prieur et trois autres conseillers, opère d'après un système de comité.

# Rencontre des Officiers d'Etat avec l'Episcopat Québécois



Le 23 février demeurera une date qui nous rappellera toujours d'agréables moments.

Vos officiers d'Etat avaient, en effet, le très grand honneur d'être reçus à souper par l'exécutif de l'Assemblée des Evêques du Québec.

Il va sans dire que tous vos officiers d'Etat s'étaient fait un devoir de répondre à l'aimable invitation de nos pasteurs.

Son Eminence le cardinal Maurice Roy n'a pas craint de braver les intempéries et les conditions anormales de la circulation dans le grand Montréal. (On se souvient de cette fameuse grève des cols bleus), pour venir rehausser de sa présence ces agapes toutes fraternelles. Nous devons souligner aussi la présence de NN. SS. Grégoire, de Montréal; Coderre, de Saint-Jean.; et Fortier, de Sherbrooke. Messieurs les abbés Langevin, du secrétariat de l'Assemblée des Evêques et Lacoste, notre aumônier d'Etat, étaient aussi des nôtres.

Cette réunion intime n'avait qu'un seul but, et c'est avec plaisir que nous la citons à tous nos membres.

Nos évêques conscients du grand rôle que les Chevaliers de Colomb ont joué et jouent encore sur la scène de nos temps modernes, s'étaient fait un devoir de venir nous remercier, nous témoigner leur gratitude et leur satisfaction d'avoir pu nous sentir là, prêts à les épauler dans leur lourde tâche.



Il nous plaît de rappeler ici une parole de Monseigneur Coderre. Nous citons: "Vous nous avez permis, par votre précieuse collaboration, de descendre sur la place publique et d'y rencontrer le peuple par centaines de mille. Tout ce que nous pouvions nous permettre auparavant, c'était d'essayer, par nos faibles moyens de rejoindre nos ouailles lors d'une assemblée quelconque, mais maintenant, grâce à cet instrument merveilleux qu'est la télévision, instrument que votre collaboration a mis à notre disposition, nous rejoignons pratiquement tous nos croyants, chez nous et ailleurs; de plus, cela nous permet de diffuser le témoignage du Maître chez ceux qui ne sont pas de notre foi, de là double mission. Pour cette compréhension, pour cette coopération, nous ne pouvons que vous dire un grand merci, mais nous le faisons avec joie et de tout coeur."

Monseigneur Grégoire, pour sa part, s'est plu à reconnaître les mérites de tous ceux qui ont semé le bon combat depuis toujours et spécialement lors de l'étude sur la présentation du bill 28. Il remercie tous ceux qui ont oeuvré, principalement les gens du Chapitre Métropolitain.

Son Eminence le Cardinal Roy ne peut évaluer tout le travail qui se fait par nos chevaliers. Il est merveilleux dit-il, de constater toute cette abnégation de milliers d'hommes qui oeuvrent, bien souvent dans l'ombre, mais

dont le travail est d'autant plus méritoire qu'il est ignoré de la masse. C'est toutes ces peines, toutes ces heures dépensées pour la bonne cause qui sont à la source des succès que nous avons connus depuis quelques années. Et s'il nous était permis de faire un voeu, c'est que nous puissions toujours travailler la main dans la main, clergé et laïc.

Et pour témoigner, continue le cardinal, notre gratitude d'une façon tangible, permettez-nous de vous présenter ce petit cadeau qui vous dira notre amitié et notre reconnaissance.

Et Son Eminence, de présenter au vénérable député d'Etat une plaquette murale représentant en relief la vierge iroquoise Kateri Tekakwitha.

Monsieur le juge Maurice Perron remercie Son Eminence et Nos Seigneurs les Evêques de leur hospitalité. Il ne manque pas de les assurer de notre constante coopération, et il leur demande de compter sur les Chevaliers de Colomb, dans leurs demandes futures. Nous ferons en sorte, dit-il, de tenter l'impossible pour que notre assistance soit à la mesure des besoins, et Dieu sait si les oeuvres à accomplir sont multiples. Il remercie Son Eminence de son cadeau et l'assure qu'il rappellera les heures heureuses que les officiers d'Etat ont vécues avec les chefs de l'Episcopat Québécois.

PAUL FORTIN, cérémoniaire d'Etat



# Liste des oeuvres subventionnées au pays et dans le monde

*Depuis Vatican II, l'Ordre a donné l'exemple entraînant d'un oecuménisme concret. Les rencontres fraternelles avec les protestants, les maçons, les orthodoxes ont fait se resserrer les liens de charité entre ces chrétiens séparés depuis trop longtemps.*

*La chevalerie, institution essentielle des siècles passés, demeure, sous la forme colombienne, nécessaire à la mise en valeur de nos ressources spirituelles; elle fait sa large part pour préparer au Seigneur un peuple meilleur et à l'Eglise un défenseur toujours prêt.*

Bourses d'étude classique, aux Institutions, collèges commerciaux	Foyers d'Hébergement ou autres institutions analogues
Ecoles normales d'agriculture	Fédération provinciale de l'oeuvre des Terrains de jeux
Oeuvres des Missions	Fédération provinciale de l'oeuvre des Scouts catholiques de la province et du Canada
Campagnes contre le communisme	Fédération des guides
Publicité catholique	Organisation catholique de langues étrangères
Aide aux catholiques persécutés du Mexique	Les associés de Notre-Dame de la protection
Souscription pour le Collège de Gravelbourg-Université de Montréal	Société catholique de la Bible
Hutte de guerre des Chevaliers	bibliothèque du Collège Pontifical de Rome
Aide à l'hôpital Laval, et St-Sacrement de Québec	Dons et participation des conseils aux oeuvres de bienfaisance
Secours à Rimouski, Saskatchewan, Cabano	La Croix-Rouge
Grand Séminaire de St-Boniface, Séminaire de Gravelbourg	Société du Cancer
Souscriptions aux Basiliques N.-D. du Cap et Ste-Anne de Beaupré	Caritas diocésaine
Aide et pèlerinage à l'Oratoire St-Joseph	Campagne pour les aveugles
Microfilmage des documents du St-Siège	Participation Fête St-Jean-Baptiste
Construction de la Tour des Chevaliers à la basilique de Washington	Société St-Vincent-de-Paul
Campagne contre la littérature obscène	Colonie de Vacances
Prix d'histoire du Canada	Comités de Donneurs de Sang
Aide à la ligue du dimanche	Pèlerinage des malades
Aide à l'Amérique Latine no 232, 400	Appui aux Ligues du Sacré-Coeur
	Aménagement de Terrains de jeux à Rome
	Hôpital du Sacré-Coeur de Sherbrooke.

Coût d'une recherche sur le clergé.

Coût d'une recherche sur la pensée des jeunes quant au Sacerdoce et à la vie religieuse

Subvention aux dépenses de la Commission d'Etude sur le Laicat et sa participation à l'action de l'Eglise

Financement de l'émission de Publicité Catholique "Le Temps s'ouvre"

En souvenir de Christophe Colomb l'on a même désigné et nommé le vaisseau spatial qui a conduit les premiers astronautes à la lune du nom de "COLUMBIA".

En fait l'un de nos membres et officier d'Etat de Floride est un des dirigeants de la N.A.S.A.

## La Journée Colombienne Fondée en 1962

Oeuvres des Chevaliers de  
Colomb du Québec

- 1) Emission télévisée "LE TEMPS S'OUVRE" avec le Père Legault.
- 2) Participation aux foyers d'hébergement.
- 3) Commission d'enquête sur la participation des laïcs à l'action de l'Eglise.
- 4) Enquête sur le clergé de langue française au Canada.
- 5) Enquête sur la foi de nos jeunes dans les C.E.G.E.P.
- 6) Commission épiscopale canadienne pour l'Amérique Latine.



# LA BENEDICTION DE SEPT PAPES



**LEON XIII 1878-1903**

*C'était durant le glorieux règne de ce grand Pape que les Chevaliers de Colomb reçurent leur Charte en 1882.*



**PIE X 1903-1914**

*Les Chevaliers de Colomb contribuèrent beaucoup à la diffusion et à la préservation de la Foi, dont la religion du Christ est une source féconde. Nous nous réjouissons avec vous pour tout le bien que vous avez apporté.*



**JEAN XXIII 1958-1963**

*Comme gage de cette faveur céleste et en signe de reconnaissance, le Saint-Père accorde aux membres du Conseil Suprême ainsi qu'à tous les Chevaliers de Colomb et leur famille, sa Bénédiction Apostolique Spéciale.*



**PIE XII 1939-1958**

*Porteurs de l'Action Catholique et collaborateurs dans l'Apostolat Hiérarchique pour la défense et le triomphe de la Foi.*



**BENOIT XV 1914-1922**

*Les Chevaliers de Colomb ont un vaste champ d'action dans la Grande République Américaine laquelle appuie la liberté et le respect réciproque à la base de sa constitution. Il décrit la présence des Chevaliers comme une cause de bienfaisant confort et une occasion de grande espérance.*



**PAUL VI 1963**

*Le Saint-Père accorde à tous les Chevaliers de Colomb, tout particulièrement à ceux qui travaillent étroitement à la cause, et à leur famille, sa Paternelle Bénédiction Apostolique.*



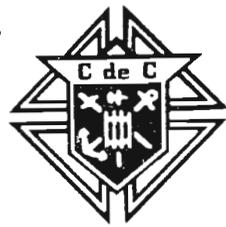
**PIE XI 1922-1939**

*Le Saint-Père est heureux d'exprimer sa satisfaction pour le dévouement que les Chevaliers de Colomb ont développé en collaboration avec la Hiérarchie Américaine en faveur de plusieurs institutions qu'ils ont fondées. Cet Ordre qui a l'honneur de compter dans ses rangs plusieurs noms de laïques célèbres qui peuvent efficacement stimuler les autres catholiques à contribuer aux oeuvres des Chevaliers de Colomb.*



# EX-DÉPUTÉS D'ÉTAT

## 1900 à 1971



J.-P. Cavanagh  
1900



John G. Hearn  
1901



J.-P. Dunne  
1902-1903



J.-A. Mercier  
1904 à 1906



Dr N.-A. Dusseault  
1907-1911



Dr Damien Masson  
1912-1915



Georges-H. Boivin  
1916-1919



L.-G. Jourdain  
1920-1923



Me F. Fauteux  
1924-1930



Me C.-A. Bertrand  
1931-1934



Ludger Faguy  
1935 à 1946



M. Le Juge  
T.-A. Fontaine  
1946-1960



Hon. Juge  
Eugène Marquis  
1960 à 1964



Martin Forest  
1964 à 1966



M. Le Juge  
Alexandre Bastien  
1966 à 1970



M. Le Juge  
Maurice Perron  
1970

## Table des matières

Mot de l'auteur	8-9
Mot du Directeur Suprême Emérite	10-11
Editorial par M. Perron	12 à 15
Chevalier Suprême	16
Directeur Suprême	16
<b>Chapitre 1</b>	
L'ordre des Chevaliers de Colomb	17 à 28
<b>Chapitre 2</b>	
Origine de l'ordre	29 à 37
L'ordre au Québec	38 à 43
<b>Chapitre 3</b>	
Le Fondateur	45 à 53
<b>Chapitre 4</b>	
Drame Irlandais	55 à 62
Les Chevaliers du Moyen Age	63 à 64
<b>Chapitre 5</b>	
Christophe Colomb découvreur de l'Amérique	65 à 140
<b>Chapitre 6</b>	
90 ans de progrès constant dans le monde entier	141 à 174
Index chronologique	175 à 179
Isabelle Reine de Castille	181 à 184
Signification de l'emblème de Chevalier de Colomb	185
Ordre de l'Alhambra	186-187
Signification de l'emblème du 4ième	188
Le 4ième degré	189 à 192
Congrès Provinciaux depuis 1900	193
Ordre des Filles d'Isabelle	194
Ecuyers Colombiens	198-199
Témoignages de l'Episcopat	200-201
Oeuvres subventionnées	202-203
Bénédiction des Papes	204-205
Ex-Députés d'Etat du Québec	206